



PLAN D'ACTION

ENERGIE DURABLE ET CLIMAT





Mars 2023

Publication de la Cellule Plan Climat
du CPAS de la Ville de Bruxelles.

Vision 2022-2025

Editeur responsable : Rita Glineur
298a rue Haute - 1000 Bruxelles



TABLE DES MATIÈRES

1. Introduction générale	3
2. Le contexte historique du PAEDC	7
2.1 Contexte énergétique et changement climatique	8
2.2 Les principaux objectifs	11
2.3 Les engagements	14
3. Le bilan du CPAS de la Ville de Bruxelles	17
3.1 Le point sur la méthode Bilan Carbone	18
3.2 Travail préliminaire	19
3.3 Récapitulatif des chiffres propres à la situation du CPAS	20
4. Les actions	23
4.1 Le cadre contextuel des actions du PAEDC	24
4.2 Point sur le modèle-cadre de compilation des actions	25
4.3 Note sur les principes d'atténuation et d'adaptation	26
4.3.1 L'atténuation	26
4.3.2 L'adaptation	26
5. Analyse des actions du PAEDC	27
5.1 Le poste énergie	28
5.1.1 Introduction	28
5.1.2 Les actions du poste énergie	29
5.2 Le poste déchets et ressources	33
5.2.1 Introduction	33
5.2.2 Les actions du poste déchets et ressources	34
5.3 Le poste mobilité	42
5.3.1 Introduction	42
5.3.2 Les actions du poste mobilité	43
5.4 Le poste biodiversité	45
5.4.1 Introduction	45
5.4.2 Les actions du poste biodiversité	45
5.5 Le poste sensibilisation et formation au durable	47
5.5.1 Introduction	47
5.5.2 Les actions du poste sensibilisation et formation au durable	47
6. Notes de conclusion	53
6.1 Analyse des résultats	54
6.2 Recommandations	56
6.3 Note sur la gouvernance et les facteurs de risque	59
6.4 Projection budgétaire 2023 du PAEDC	61
6.5 Conclusion générale	63

EDITO

L'attachement du CPAS de la Ville de Bruxelles à offrir des réponses fortes à la question environnementale n'est pas chose neuve. En adhérant à la Convention des Maires en 2016, et à travers l'Accord de Majorité en 2018, notre institution a pris des engagements forts s'inscrivant dans la droite lignée de la portée politique de l'Agenda 21. La dynamique d'une telle amorce s'est voulue, dès son lancement, transversale et conforme à la mission d'action sociale de notre centre.

Notre démarche n'aurait pu se prétendre exemplaire et cohérente sans la mobilisation de nos équipes et la mise en place d'une vision réseau incarnée par des ambassadeurs devenus les porteurs de ces projets à vocation durable.

L'année 2023 marque un tournant fort dans cette démarche d'alliance renforcée entre action sociale et action environnementale car elle a été le temps-tremplin du développement de notre Plan d'Action Energie Durable et Climat. En renforçant ses données en matière de bilan carbone après une double évaluation en 2014 et en 2017 et en proposant un plan d'intervention ambitieux en matière d'énergie, déchets et ressources, mobilité, biodiversité et sensibilisation/formation au durable, notre CPAS se veut ambitieux et cohérent avec les objectifs des Accords de Paris.

Les objectifs communs que notre CPAS et la Ville de Bruxelles se sont fixés s'appuient sur une vision de terrain partagée. Bien qu'indépendant dans sa démarche, notre CPAS ne pouvait envisager d'activer un projet de telle envergure sans le soutien des entités alliées du territoire que nous partageons.

Les enjeux sont conséquents, car le CPAS de la Ville de Bruxelles détient un patrimoine immobilier dense qui nécessite un alignement avec les grands objectifs posés par la Ville et la Région, spécifiquement en matière d'énergie et de politique de rénovation du bâti existant. L'envergure du chantier est importante et les forces mobilisées le sont tout autant.

Il appartiendra à notre CPAS, au cours de ces prochaines années, de maintenir le cap de la transition durable en déployant des moyens et des ressources suffisants, des idées innovantes, une vision sans cesse renforcée en matière de social et d'environnement. C'est en visant une gouvernance toujours plus exemplaire que nous parviendrons à atteindre ces grands objectifs et à implanter dans chacun des champs de notre action sociale une portée environnementale vertueuse et porteuse d'avenir



Khalid Zian
Président



1.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

La crise climatique est l'affaire de tous. Face aux risques et aux vulnérabilités inhérentes au changement climatique, il est impératif que le CPAS de la Ville de Bruxelles se montre exemplaire en matière de mobilisation environnementale. Envisager les risques, aujourd'hui, c'est anticiper les conséquences négatives de demain, envoyer un message fort d'exemplarité qui permettra à notre institution de se placer à l'avant-garde de la mobilisation vertueuse.

Forte d'un patrimoine immobilier et foncier important, notre institution fait face à un défi énergétique de taille face auquel il s'agira de développer une série de mesures afin d'atteindre les objectifs fixés par la région. Bien que dominant sur notre territoire d'intervention, le poste énergétique n'est pas l'exclusive voie de réduction de notre empreinte carbone. L'action climatique prend corps à d'autres niveaux comme la gestion des déchets et des ressources, la mobilité, la biodiversité et l'aménagement des espaces publics, la sensibilisation et la formation au durable.

L'implication de notre CPAS en la matière s'implante dans un processus construit et évolutif qui tend vers davantage de forces motrices

vouées au changement et ce, d'année en année. Le Plan d'Action Energie Durable et Climat (PAEDC) se veut exhaustif et ciblé sur les objectifs suivants :

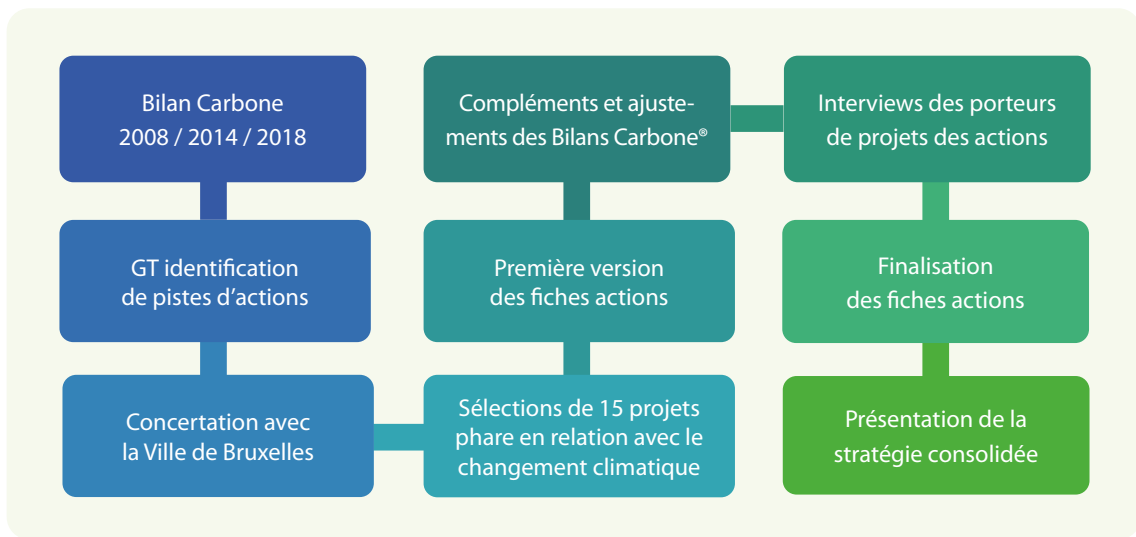
- reprendre les étapes clés de l'historique du CPAS en lien avec la thématique d'intervention ;
- contextualiser la démarche de calcul du bilan carbone du CPAS ;
- exposer les résultats par action et par poste d'émission ;
- synthétiser le constat et mettre en lumière les éléments de recommandations ;
- ouvrir le champ des perspectives d'activation future.

Ce document est voué à évolution permanente au même titre que notre institution elle-même. L'ambition du Comité Plan Climat se veut flexible et innovante, basée sur une méthode chiffrée et sujette à ajustement régulier, en accord avec les réalités mouvantes des départements-relais. L'objectif est ici de monitorer au mieux chaque action inhérente au Plan d'Action Energie Durable et Climat (PAEDC) afin de constituer un projet global cohérent et sujet à remaniement si les besoins des réalités de terrain l'imposent.



Les résultats chiffrés, les indicateurs et les conditions de réussite ou risques qui sont repris dans ce document découlent de l'analyse du bureau d'études CO2logic qui était intervenu en 2018, en amont de notre démarche d'actualisation en 2022. Une première salve d'analyse avait été ciblée et les postes d'activité émetteurs identifiés et mis en relation avec les résultats en matière d'émissions de gaz à effet de serre (GES ou eCO₂).

L'année 2022 est venue marquer le passage de l'Agenda 21 au Plan Climat, incitant en conséquence une vision davantage orientée vers le terrain et une ambition d'implantation-projet. Grâce au travail de fond qui a été mené depuis la création de la Cellule Agenda 21, cette inclinaison a pu être amorcée de façon optimale. L'ambition d'agir a de ce fait des racines solides qui ne demandent qu'à grandir en matière d'action climat, au sein du CPAS de la Ville de Bruxelles.



L'analyse qui nous occupe dans le PAEDC repose sur un périmètre démultiplié opérant à trois niveaux :

1. Le cadre initial du bilan carbone tel qu'identifié en 2018 (actions déjà activées)
2. Le périmètre élargi comprenant les actions à venir
3. Le périmètre périphérique mais incident repris par le principe de balance carbone. Il est ici question de projets dont le calcul de l'empreinte carbone peut être repris mais qui appartiennent à des activités périphériques, des répercussions indirectes propres au territoire de la Région de Bruxelles Capitale plus qu'à celui du CPAS à proprement parler.

Chacune des quinze actions reprises dans le document est affiliée à l'un des niveaux présentés ci-dessus et expose ses résultats selon le spectre dédoublé de l'atténuation et/ou de l'adaptation. Nous prendrons le temps de clarifier la terminologie propre à cette thématique.

Chaque action regroupe plusieurs sous actions

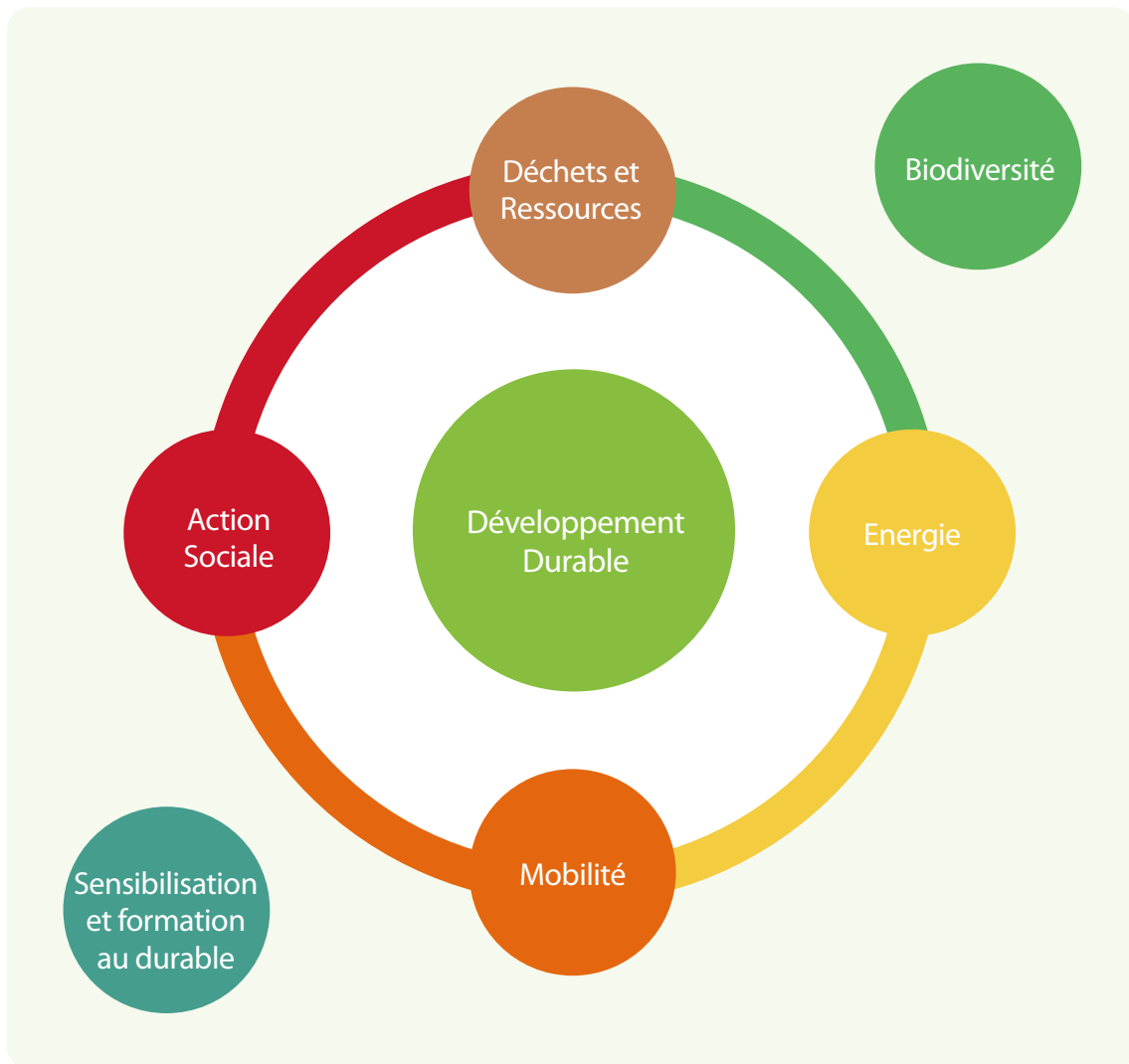
vouées au même objectif. Cette sélection représente le champ d'intervention bilan carbone mais d'autres actions sont exposées en annexe et feront l'objet d'une analyse environnementale dans les prochaines années.

Précisons que le champ d'intervention matérialisé par les actions se veut lui aussi mouvant et que de nouvelles actions sont vouées à l'ajout d'année en année. Nous avons donc fait le choix de la visualisation en baromètre qui permettra une visibilité clarifiée de l'état d'avancement des actions et de leurs répercussions sur le territoire du CPAS de la Ville de Bruxelles.

L'action sociale qui est au cœur de l'intervention de notre CPAS constitue un enjeu majeur qui doit intervenir en étroite collaboration avec le domaine environnemental. Il s'agit pour notre institution de faire des actions sociale et environnementale des piliers fondateurs de l'action climat. Pour cette raison, **la barométrie des actions de notre Plan d'Action Energie Durable et Climat (PAEDC) repose sur trois niveaux** (voir le baromètre thématique à la page suivante) :



Le baromètre thématique



Le baromètre d'avancement



Le baromètre du périmètre d'intervention





2.

LE CONTEXTE HISTORIQUE
DU PAEDC

2.1 Contexte énergétique et changement climatique

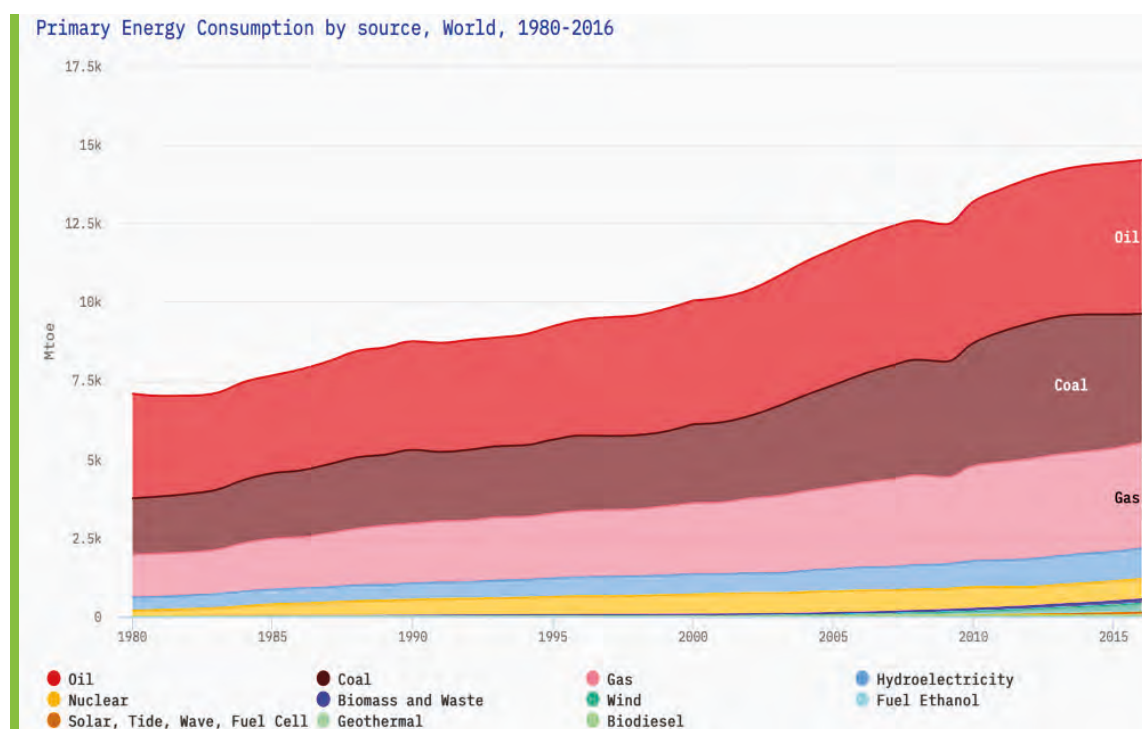
Analyser la situation en matière de changement climatique et empreinte carbone revient à placer le spectre de lecture dans le champ des postes d'émission les plus évocateurs de la situation de notre institution. Pour ce qui est du CPAS de la Ville de Bruxelles, au vu de son statut de bailleur important et de structure publique conséquente, le contexte énergétique constitue donc une priorité qu'il s'agit d'éclairer au mieux.

Afin de bien cerner la problématique du changement climatique, il est essentiel de mettre en lumière **les réalités suivantes** :

- Une population mondiale multipliée par 1,7 en 40 ans / par 4,1 en 100 ans
- Une consommation énergétique mondiale multipliée par 2 en 40 ans / par 16 en 100 ans

La consommation d'énergie primaire par source

Source : The Shift Project



Le lien qui unit énergie et climat repose principalement sur l'influence des fluctuations de température devant opérer dans les années à venir. La hausse de la température globale a une incidence sur la demande en énergie avec un impact tout particulier sur l'offre en électricité et ce, particulièrement en été, période de l'année durant laquelle intervient une hausse des besoins en refroidissement.

Le changement des conditions climatiques influe également sur l'offre d'énergie renouvelable et plus

spécifiquement sur les conditions de vent (énergie éolienne), d'ensoleillement (énergie solaire), de débit d'eau (énergie hydraulique) et de croissance de la biomasse.

Enfin, le changement climatique a une incidence sur les infrastructures pouvant être détériorées par les événements extrêmes et les épisodes de fortes chaleurs. Les risques d'inondations peuvent quant à eux affecter les postes techniques ¹.

1. Climat.be / www.belgium.be

Autre phénomène majeur, la notion de contexte territorial. **La lecture du changement climatique en milieu urbain se fait au travers de différents axes d'intervention** (adaptation au contexte bruxellois) qu'il convient de souligner en introduction :

1. Les espaces verts

- Augmentation des coûts liés au ruissellement (coûts d'entretien) et problématique de la gestion de l'eau.

Cela implique **une double intervention** :

- Maintien et développement des îlots de fraîcheur
- Choix des essences et intégration de l'arbre en milieu urbain

2. Les habitats et les logements

- Dégradation du cadre de vie et augmentation de l'effet d'îlot de chaleur urbain
- Risque d'inondations
- Précarisation d'une partie de la population

3. La zone d'activités économiques

- Augmentation du coût de l'énergie
- Risques liés aux fortes chaleurs
- Rupture de la continuité de service (mobilité des personnes et des biens)

4. Les activités tertiaires

- Augmentation du coût énergétique lié aux besoins de refroidissement
- Dégradation du confort thermique urbain
- Risque sur les infrastructures de transport

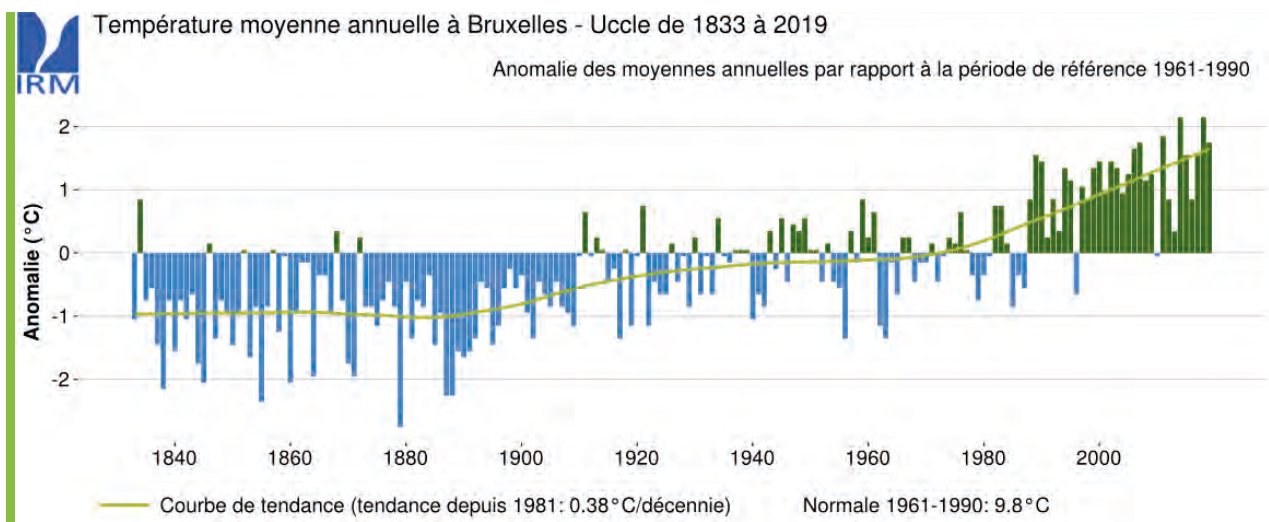
5. Renforcement du rôle du Canal de Bruxelles

- Gestion des eaux pluviales
- Rôle fondamental comme îlot de chaleur

Comme exposé dans les graphiques ci-dessous, la température urbaine à Bruxelles connaît un incident fort au tournant du vingtième siècle

et une période d'accroissement très marquée à partir des années 1980'.

Evolution de la température moyenne annuelle à Bruxelles – Graphique 1 (1833-2019)



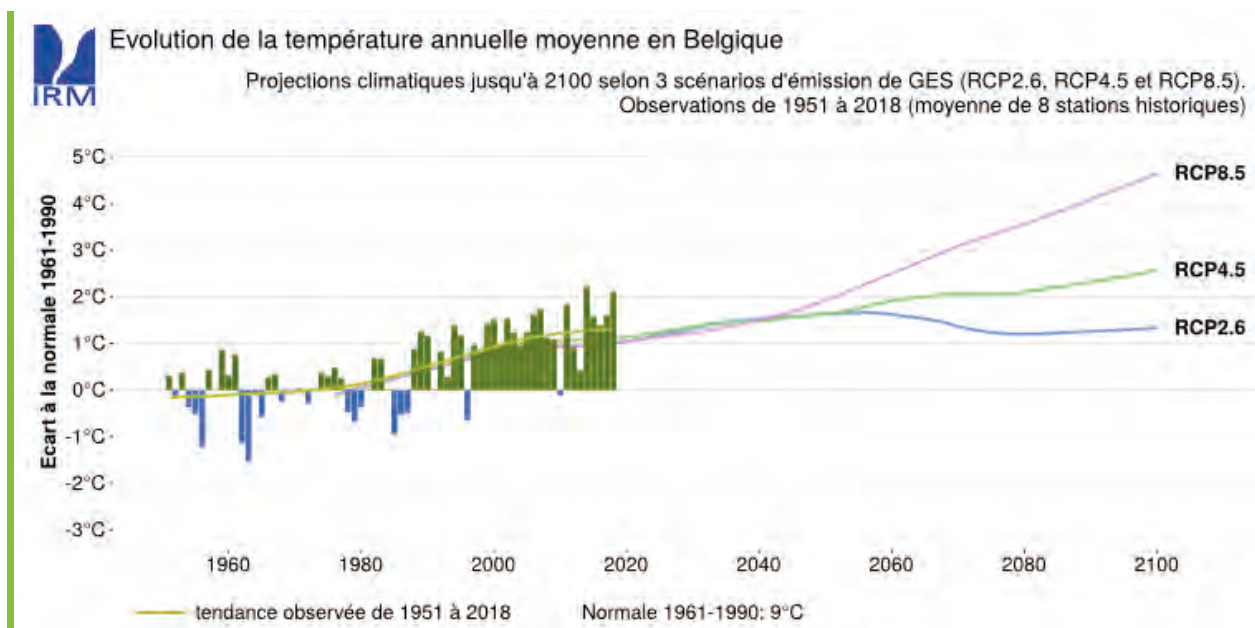
Selon les projections de l'Institut Royal Météorologique (IRM), trois scénarios d'émission de GES sont envisageables. Dans tous les cas, la période environnant l'année 2050 constitue un point stratégique important pouvant mener soit :

- À la stabilisation autour d'un 1°C d'augmentation,
- À la stabilisation autour de 2°C puis une hausse probable jusqu'à 2,5°C d'augmentation,



- À la hausse constante jusqu'à 4,5°C d'augmentation dans le pire scénario.

Evolution de la température moyenne annuelle à Bruxelles – Graphique 2 (1960-2100)

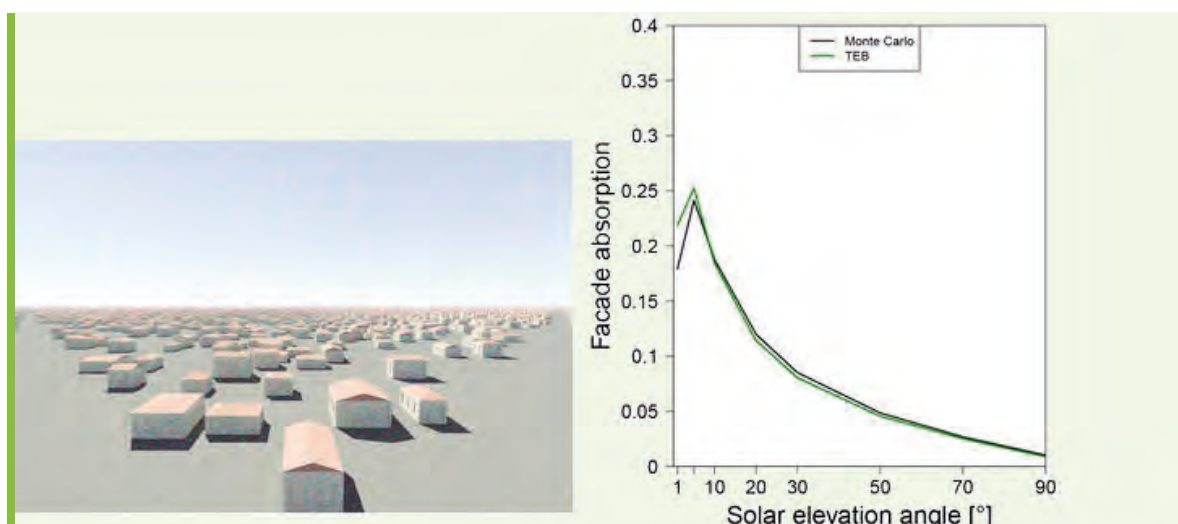


Le principe d'îlot de chaleur urbain doit être impérativement pris en considération car ce phénomène repose majoritairement sur la chaleur emmagasinée dans le bâti :

« Contrairement à ce que l'on pourrait penser, la pollution ne joue quasiment aucun rôle dans l'apparition des îlots de chaleur urbains, souligne Valéry Masson, directeur de l'équipe de recherche sur le climat en ville au Centre national de recherches météorologiques (CNRM). Ils sont bien davantage dus à la concentration des bâtiments et à l'imperméabilisation des surfaces. Les épisodes de mauvaise qualité de l'air arrivent souvent en même temps que les problèmes de chaleur, mais ils ne sont pas liés. Les îlots de chaleur urbains ne sont d'ailleurs pas des phénomènes climatiques mais météorologiques : le vent, la pluie ou les nuages peuvent les réduire, alors qu'ils seront amplifiés en présence d'un fort anticyclone. »²

bilisation des surfaces. Les épisodes de mauvaise qualité de l'air arrivent souvent en même temps que les problèmes de chaleur, mais ils ne sont pas liés. Les îlots de chaleur urbains ne sont d'ailleurs pas des phénomènes climatiques mais météorologiques : le vent, la pluie ou les nuages peuvent les réduire, alors qu'ils seront amplifiés en présence d'un fort anticyclone. »²

R. Schoetter, CNRM / CNRS le journal



A ce sujet, il est primordial de concentrer **la stratégie de notre CPAS sur deux points** :

- l'importance du choix des matériaux en évitant autant que faire se peut la pierre, la brique et le béton qui sont plus capteurs de chaleur, en journée ;
- la prise en considération des conditions incertaines des modes de chauffage et de refroidissement.

Grâce aux **programmes Rénolution et Rénoclick**, la Ville de Bruxelles vise la neutralité carbone en 2050, avec un objectif fixé à 100 kWh/m²/an par unité locative pour le résidentiel et la neutralité énergétique en 2040 pour le secteur public. Plus encore, la stratégie envisage la rénovation de 75% du bâti d'ici à 2050³ et la mise en place de **mesures énergétiques ambitieuses** :

- La certification PEB généralisée pour 2025 ;
- La suppression des passoires énergétiques (PEB F et G) en 2033 ;
- La rénovation énergétique en PEB C+ minimum pour 2050.

Ces mesures sont en accord avec l'objectif général

de sortie des énergies fossiles pour 2025 et ce, en lien avec **les obligations suivantes** :

- **2023** : fin des subsides aux énergies fossiles et renforcement du soutien aux alternatives ;
- **2025** : fin de la subvention des installations au mazout ;
- **2035** : fin de l'utilisation des installations au mazout pour l'ensemble des secteurs.

De ce fait, d'ici à 2050, deux choix se présenteront en matière énergétique en région bruxelloise : le réseau chaleur ou l'électricité. La transition ne sera pas uniquement technique mais également basée sur le changement des mentalités et des habitudes. D'où l'importance de la sensibilisation et de l'instauration de la sobriété puis de l'efficacité énergétiques, dès maintenant.

Les engagements pris par le CPAS de la Ville de Bruxelles doivent mettre un accent fort sur la thématique énergétique. Comme ce rapport l'expose dans ses résultats bilan carbone, la part émettrice propre à l'énergie est conséquente et nécessite des mesures viables et engagées.

2.2 Les principaux objectifs

Il est important d'envisager la démarche de réduction de l'empreinte carbone sous couvert de **deux impératifs principaux** :

1. La réduction des émissions de GES d'un territoire ou d'une administration dans le but d'atteindre un maximum de 1,5° C de réchauffement planétaire ;
2. L'adaptation aux changements et l'anticipation activée par le principe de résilience.

En pratique, voici les différents niveaux sur lesquels il est essentiel de démultiplier les efforts :

La réduction des émissions de GES directes.

Dans le cas de notre CPAS, cette ambition repose sur la nécessité d'intervenir sur la consommation

énergétique du parc immobilier en réduisant la consommation de gaz naturel. L'intervention au niveau de l'électricité s'est vue optimisée par le passage à l'énergie verte en 2014 bien qu'il soit essentiel de préciser qu'une telle transition n'annule pas le phénomène d'émission. Bien que verte, la production d'électricité reste émettrice et c'est un fait important à souligner. La gestion de la flotte de véhicules constitue un autre enjeu majeur de ce champ d'intervention.

La réduction des émissions de GES indirectes

(responsabilité partagée avec d'autres acteurs du territoire) liée aux modes de transport du personnel, à la consommation de biens (y compris l'offre alimentaire dans les maisons de repos et de soins) et la production de déchets.

3 <https://renolution.brussels/fr/la-renolution-bruxelloise#:~:text=L'objectif%20est%20d'atteindre,F%20ou%20G%20de%20PEB>



L'adaptation aux vulnérabilités climatiques.

Cela concerne ici principalement la problématique des îlots de chaleur et des inondations dans le patrimoine bâti. Toutefois, d'autres vulnérabilités sont à mettre en relation avec des actions reprises dans le PAEDC. Nous prendrons le temps de mettre en lumière ces précisions dans un prochain chapitre.

La prise en considération du potentiel de séquestration carbone du territoire du CPAS de la Ville de Bruxelles

(processus de captation du carbone dans l'atmosphère par la biosphère et permettant une « annulation » du pouvoir de réchauffement global du carbone). Cette thématique fait intervenir les projets et aménagements favorisant la biodiversité. Toutefois, la priorité de la Cellule Plan Climat de notre CPAS repose sur la nécessité de réduire au maximum nos émissions. La compensation par séquestration peut intervenir mais dans un second temps et à condition que son mode d'intervention ne soit pas sur-émetteur de gaz à effet de serre (GES).



L'EFFET DE SERRE est un phénomène thermique au sein duquel l'atmosphère laisse passer une partie du rayonnement du soleil qui se répercute sur le sol. Ainsi réchauffée, la surface de la Terre émet un rayonnement infrarouge en partie ou complètement piégé par l'atmosphère qui est rendue imperméable par la présence de « gaz ». Ce phénomène de captation est à l'origine du réchauffement planétaire.

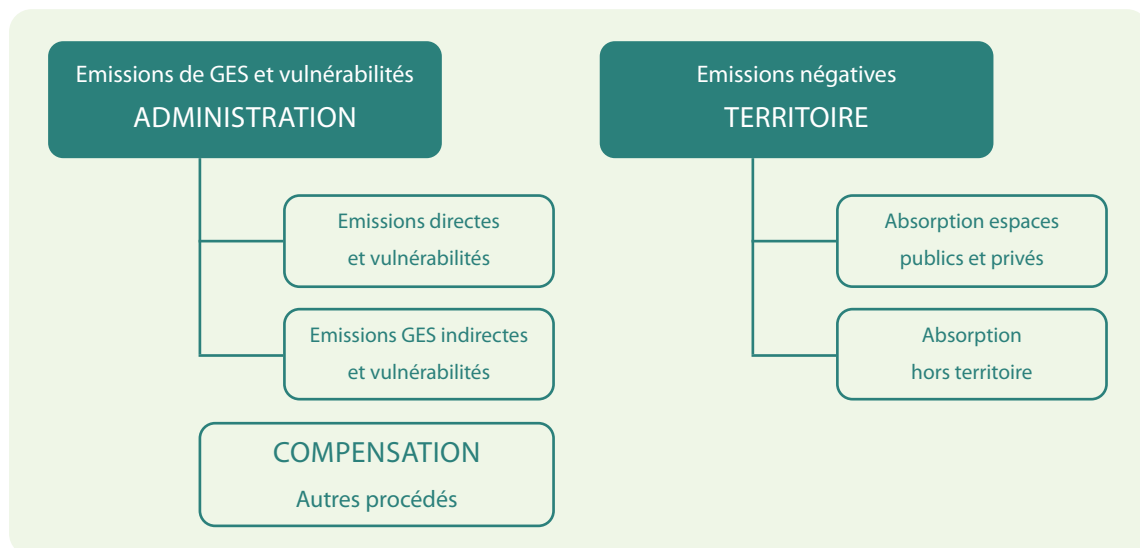
Les gaz à effet de serre (GES) sont de différents types : CO₂, méthane, protoxyde d'azote et gaz fluorés (hydrofluorocarbures, perfluorocarbures, hexafluorures de soufre).



LA SÉQUESTRATION CARBONE

La biosphère absorbe 20% du carbone anthropique (provenant de la combustion fossile) émis dans l'air (via la photosynthèse)

- La chaîne alimentaire et la nécro-masse (matière organique morte) sont contributrices de puits de carbone
- Les forêts, les prairies et les zones sans labour stockent et recyclent le carbone (via une régénération naturelle)



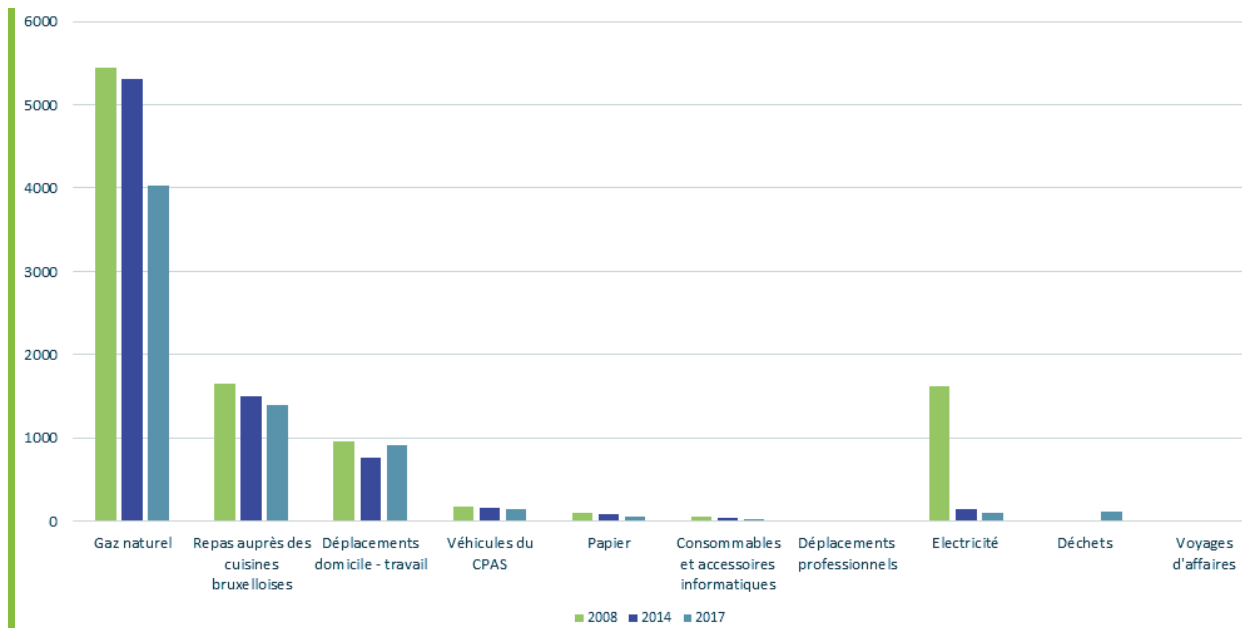
Les calculs de l'empreinte carbone du CPAS basés sur les années 2008, 2014 et 2018 mettaient en lumière la consommation énergétique comme principal poste d'émission. Les objectifs de réduction

inhérents à ce poste énergie visaient alors une baisse de 45% en 2030 par rapport à 2008 (en consommation maximale). Un second objectif de 55% de baisse par rapport à la consommation de 2008 est venu s'ajouter à l'ambition initiale.

Le constat au 30 juin 2021 est le suivant : une réduction de la consommation de gaz naturel de

26% a été relevée en 2018 par rapport à 2008, soit 47% de l'objectif visé pour 2030 déjà atteints.

Emissions de GES du CPAS de la Ville de Bruxelles - en tonnes équivalent CO₂



Afin d'exposer au mieux ses ambitions et thématiques d'intervention, le CPAS de la Ville de Bruxelles a fait le choix de reprendre les objectifs

de développement durable développés par l'Organisation des Nations Unies (ONU).

Objectifs de développement durable - ONU



Ces objectifs permettent une vision clarifiée des domaines dans lesquels chaque action intervient et aussi d'inclure au mieux la dimension d'action sociale qui est fondamentale pour le CPAS. Plus encore, une série d'indicateurs sont affiliés à ces différents objectifs et la Cellule Plan Climat envisage de les utiliser et de déployer une roue de la durabilité pour chaque projet. L'activation des

indicateurs et la barométrie développée pour notre plan climat offre la possibilité d'une perspective en leviers : chaque action est reprise en fonction des objectifs de développement durable, adaptée à l'échelle du projet et la roue du projet expose la part relative développée par l'institution pour chaque volet.



2.3 Les engagements

Les engagements pris par le CPAS de la Ville de Bruxelles pour viser l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre (GES) sont en alignement avec les prérequis :

européens : visant tout d'abord une baisse de 40% des émissions en 2030 (par rapport à 1990) puis un objectif de réduction revu pour atteindre une baisse de 55% des émissions d'ici à 2030.

fédéraux : objectif collectif de réduction de 47% en 2030 (sur base des chiffres de 2005)

régionaux : ambition d'une baisse de 40% en 2030 pour finalement viser les 55% de réduction des émissions de GES directes en 2030 (suite au plan d'urgence climatique décrété en 2019).

L'historique d'engagement du CPAS de la Ville de Bruxelles



Le Plan d'Action du CPAS de la Ville de Bruxelles repose sur plusieurs idées cruciales reprises dans le **Plan Stratégique Transversal (PST) 2019-2024** :

- intégrer l'impact écologique dans tout le processus du CPAS (projets, bâtiments, services) et adapter celui-ci aux publics fragilisés ;
- considérer les critères sociaux, économiques et de durabilité tout en anticipant les risques environnementaux ;
- émettre des avis de durabilité pour tous les projets soumis au Conseil ;
- employer des indicateurs de risque environnemental.

Pour rappel, l'objectif stratégique **OS3. Développement durable** reprend les objectifs opérationnels (OO) suivants :

- 003.1** Sensibilisation et gestion du risque environnemental
- 003.2** Energie et Eau
- 003.3** Agriculture et alimentation durable
- 003.4** Economie circulaire
- 003.4** Mobilité

Les missions relatives au **Plan d'Action Energie Durable et Climat (PAEDC)** sont les suivantes :

- analyser les actions du PST, le Plan logement, la Charte de qualité reprise par le Département Travaux ;
- inclure le processus participatif ;
- mesurer l'état d'avancement du programme d'action Climat engagé (historique de l'Agenda 21) ;
- analyser la structure du Plan d'Action et le principe de gouvernance ;
- quantifier le potentiel de réduction des émissions aux horizons 2030 et 2050 sur base des données existantes, des paramètres référents, des hypothèses ;
- évaluer l'impact des actions reprises dans le PAEDC sur l'environnement (domaines et rapports d'incidence) ;
- émettre des avis et des recommandations à suivre (indicateurs et prérogatives en fonction des actions).



1 tonne de CO₂ équivaut à 6000km parcourus avec un véhicule diesel

L'équivalent de CO₂ pour un gaz à effet de serre = la quantité de dioxyde de carbone (CO₂) qui provoquerait la même forçage radiatif que ce gaz (même capacité à maintenir le rayonnement solaire)

1 belge produit environ 8 tonnes de CO₂ par an

Pour atteindre l'objectif de ne pas dépasser la hausse de 2° C, les émissions moyennes ne doivent pas dépasser les 2,1 t / an supplémentaires d'ici 2050





3.

LE BILAN CARBONE DU CPAS DE LA VILLE DE BRUXELLES

3.1 Le point sur la méthode Bilan Carbone

La méthode Bilan Carbone est une méthodologie créée par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie). Cette méthode prend en compte tous les flux physiques qui concernent une activité (flux de personnes, d'objets, d'énergie) et leur fait correspondre les émissions de gaz à effet de serre (GES) qu'ils engendrent.

L'objectif de la méthode est d'identifier les postes d'activités les plus émissifs, évaluer le niveau de dépendance d'une organisation aux énergies fossiles et entreprendre une démarche de réduction des émissions de gaz à effet de serre (définir une stratégie bas carbone).



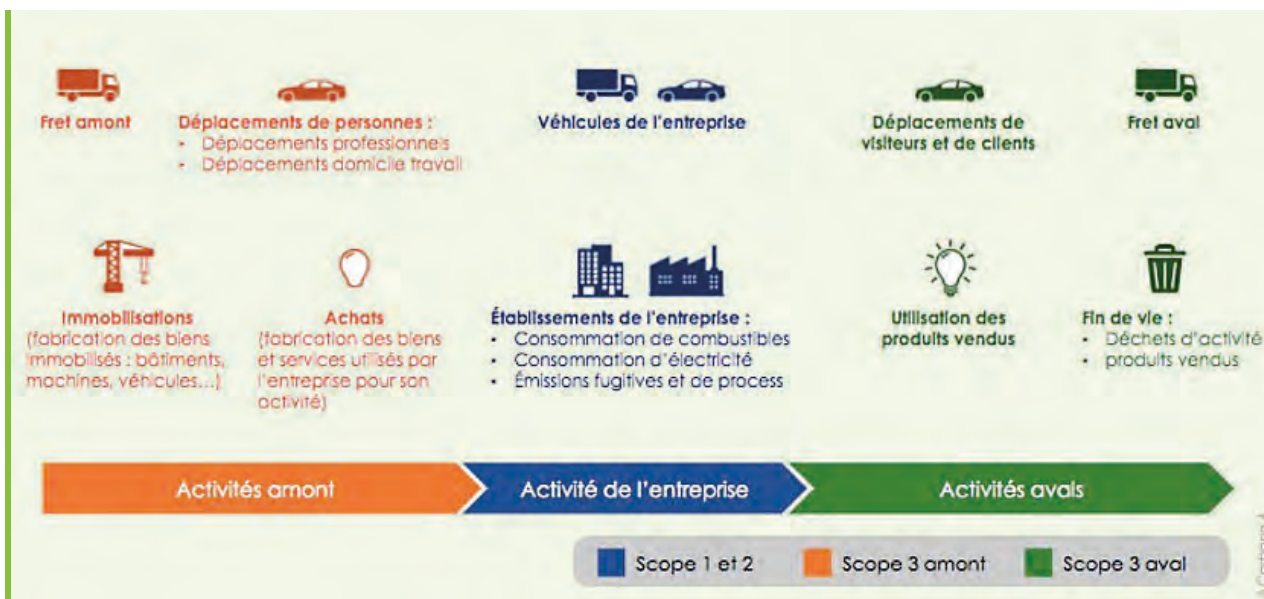
Un **triple périmètre** est à considérer lorsqu'on emploie la méthode Bilan Carbone :

- **Scope 1** : les émissions directes liées à la consommation de combustibles propres au cadre initial, à l'intérieur du cadre organisationnel de la structure analysée.
- **Scope 2** : les émissions à énergie indirectes associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importées à destination des acti-

vités de la structure analysée.

- **Scope 3** : les autres émissions indirectes produites par les activités de la structure analysée qui sont extérieures au périmètre initial (ex : l'achat de matières premières, de services ou autres produits, les déplacements des salariés, les déchets générés par les activités de la structure, les immobilisations des biens et les équipements de production...).

Principaux postes d'émissions du Bilan Carbone



3.2 Travail préliminaire

En 2018, CO2logic avec EcoRes en sous-traitance ont réalisé le diagnostic du CPAS de la Ville de Bruxelles en ce qui concerne ses émissions de gaz à effet de serre (GES) et sa vulnérabilité au changement climatique. Les émissions de GES ont été évaluées sur le fonctionnement et le patrimoine administratif du CPAS de la Ville de Bruxelles pour trois années (2008 – 2014 – 2017). Cette série historique permet d'observer des tendances, notamment la diminution des consommations de gaz au travers de la rénovation ou le choix d'un fournisseur d'électricité verte.

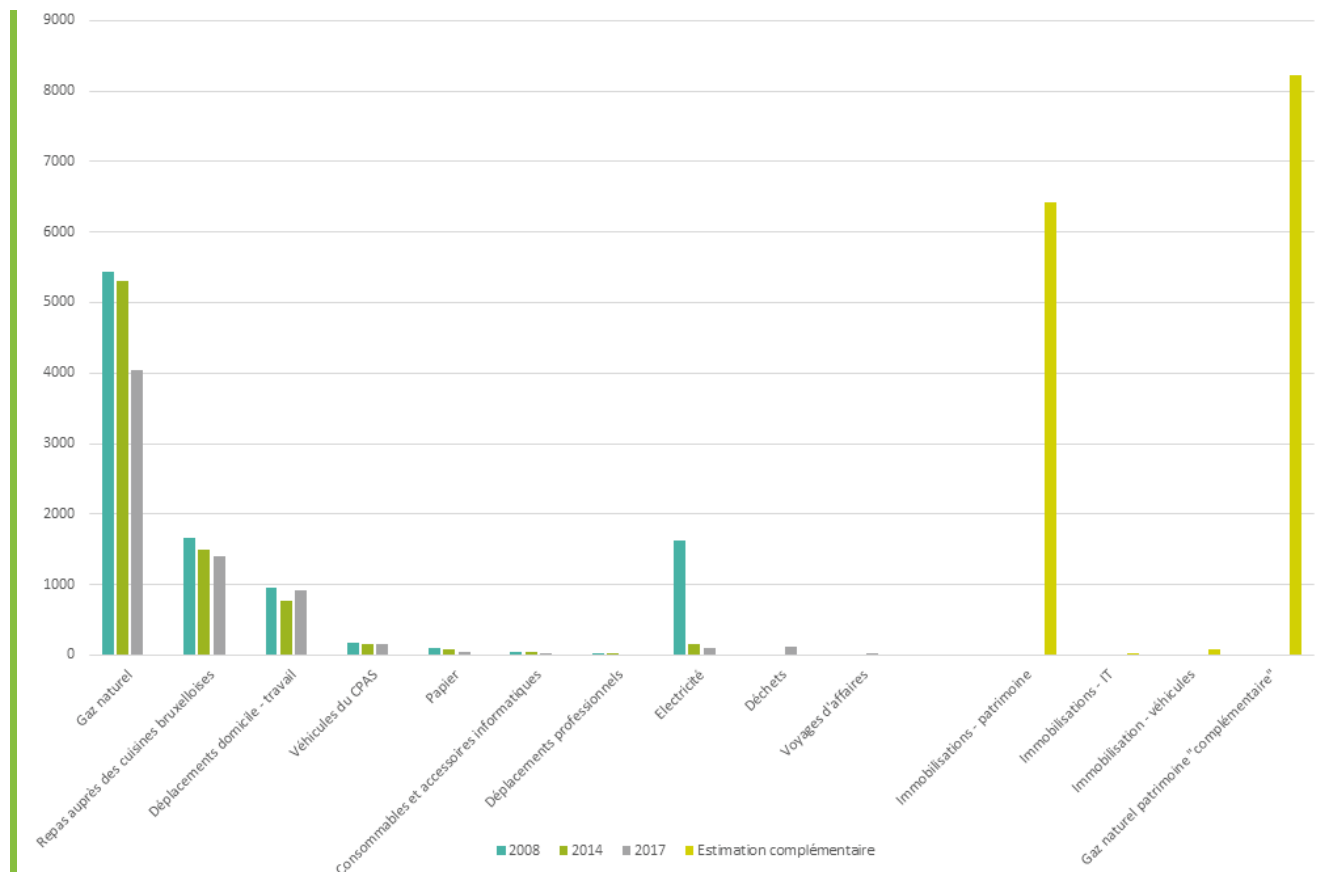
Cette même première mission avait inclus l'animation d'un groupe de travail pour identifier des actions de réduction des émissions de GES. Sur cette base croisée avec ses projets structurants, le CPAS de la Ville de Bruxelles a sélectionné 15 projets à prendre en compte pour ce premier plan d'action.

La prise de connaissance du bilan des émissions de GES du CPAS et des 15 fiches actions a relevé que le périmètre du bilan pourrait être utilement étendu pour mieux rendre compte de la situation initiale et montrer les bénéfices de l'ensemble des actions (certaines ne permettant pas de réduction de GES sur le périmètre initial).

Cela a porté sur :

- la consommation d'énergie du patrimoine locatif ;
- la construction de l'ensemble du patrimoine (administratif et locatif) ;
- l'utilisation du matériel informatique et du parc de véhicules.

Emissions de GES du CPAS de la Ville de Bruxelles en tonnes équivalent CO₂



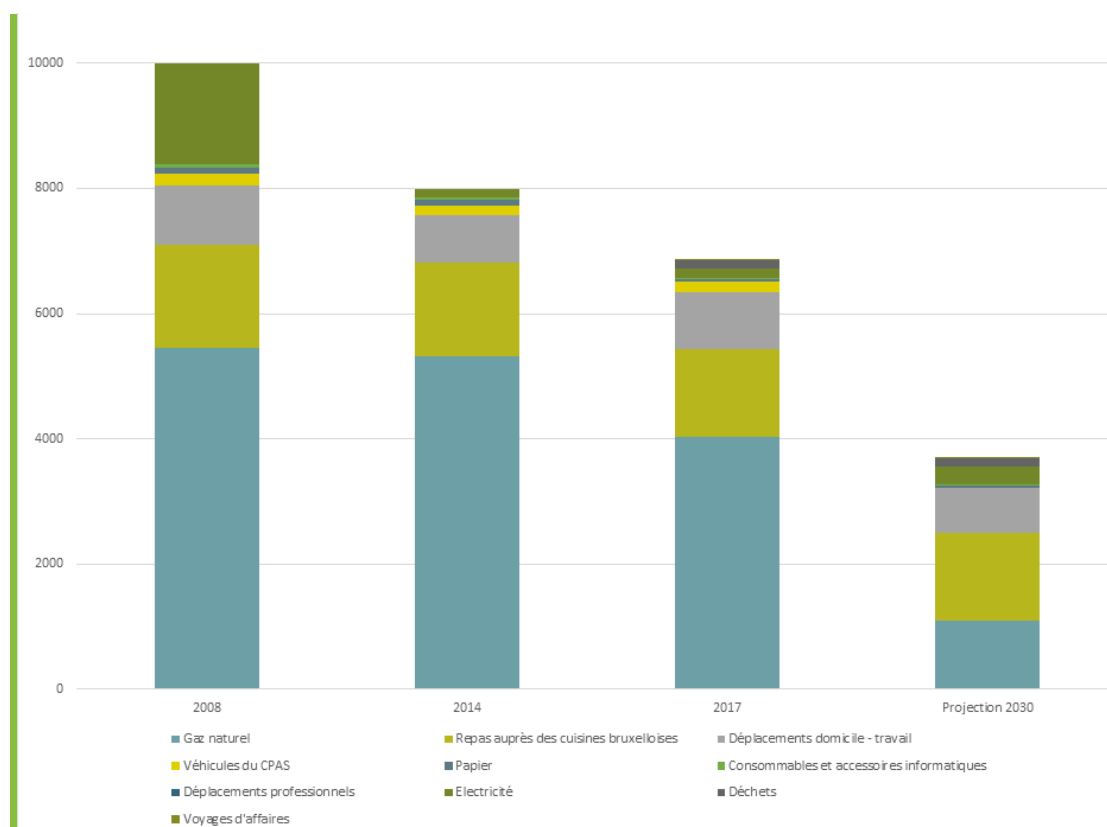
3.3 Récapitulatif des chiffres propres à la situation du CPAS

L'analyse compilée dans ce document repose sur un historique évolutif qui a pour objectif principal d'offrir une vision construite et progressive, surtout mettre en lumière les capacités d'intervention et d'évolution d'une administration comme la nôtre. Grâce à l'intervention du bureau d'études

CO2logic, **une projection à horizon 2030 en trois temps est possible et ce, sur les périodes :**

- 2008-2014
- 2014-2017
- 2017-2022

Trajectoire des émissions de GES du CPAS de la Ville de Bruxelles - en tonnes équivalent CO₂



Une cohérence bien marquée en **matière énergétique** (gaz naturel) est reprise pour chaque période de référence. L'électricité, grâce au passage à l'énergie verte en 2014, disparaît du prisme problématique majeur mais il est important de garder en tête que même « verte », l'énergie des contrats « verts » n'est pas entièrement « zéro émission ». La majeure partie – voire l'entièreté – de la réduction des émissions liées au gaz dans le patrimoine est liée à la fermeture ou à la vente de bâtiments et non à la rénovation énergétique. Autrement dit, si notre CPAS ne met pas en œuvre une stratégie de rénovation ambitieuse, la situation de notre parc immobilier pourrait entraîner des coûts importants d'entretien, une problématique de passoire énergétique accrue

et des résultats bilan carbone négatifs.

Notons la prégnance statique de la problématique de **l'offre alimentaire** (notamment en maisons de repos et de soins) qui interpelle sur la nécessité d'une implication incidente de notre partenaire des Cuisines Bruxelloises déjà engagé dans la stratégie Good Food déployée en Région de Bruxelles Capitale (RBC). **La mobilité** se maintient en matière de répercussions/émissions mais nous pouvons voir apparaître, ici, la disparition des émissions directes propres à la flotte de véhicules à l'horizon 2030 (stratégie déjà activée de l'électrification et impératifs régionaux du passage au 100% électrique en 2035, en RBC). Cependant, ne perdons pas de vue que,

bien qu'un véhicule électrique n'émet pas de CO₂ en roulant, sa production est quant à elle émettrice. Enfin, la thématique des déchets apparaît comme secondaire mais doit se maintenir en considération, notamment en matière de traitement des **déchets** papier, réemploi du matériel et l'impératif de la dématérialisation.

Voici le constat chiffré par période :

- **Moins 63%** d'émissions de GES sur la période allant de 2008 à 2030
- **Moins 46%** d'émissions de GES sur la période de 2017 à 2030

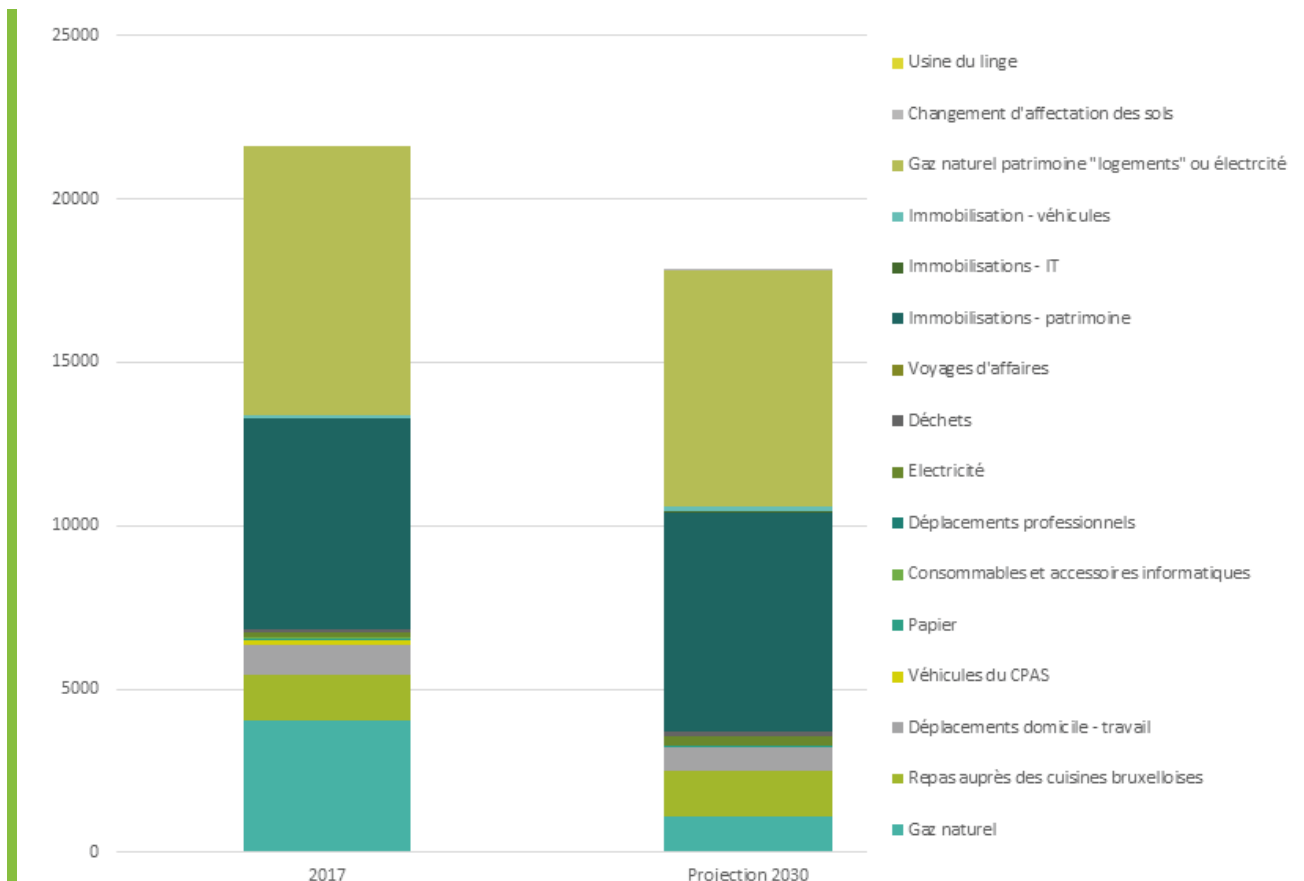
Au vu des objectifs relatifs aux dispositions du fédéral en alignement avec l'Union Européenne (réduction de 40% des émissions de GES d'ici à 2050) mais, surtout, des ajustements de cadre posés par la Région de Bruxelles Capitale (situation d'urgence climatique imposant la réduction de 55% d'ici à 2050), nous pouvons avancer que la ligne de progression est encourageante. Nous prendrons le temps d'exposer les chiffres obtenus suite à la dernière vague d'étude menée par CO2logic en 2022, par la suite, dans notre document.

La réduction du taux d'émission de la période référente 2008 par rapport à la période référente 2017 s'explique par la mise en place de mesures restrictives qui ont permis une activation efficace des objectifs (notamment la baisse de la consommation énergétique, la restriction des déchets papier et un emploi optimisé des appareils électroniques, sur base d'une durée d'utilisation de dix ans).

Il est essentiel de considérer le calcul d'émissions selon un prisme démultiplié. Au cadre initial amorcé par les premières études développées, il convient d'ajouter une vision élargie comprenant le principe d'immobilisations et notamment celles propres au patrimoine immobilier.

L'extension du périmètre donne un résultat plus nuancé avec 18% de réduction d'émissions de GES entre 2017 et 2030. Cela peut paraître modeste mais il faut remettre cela dans le contexte du choix initial du périmètre. Comme nous pourrons le lire dans la partie dédiée aux résultats par action, ce sont les projets de terrain et leurs répercussions directes qui présentent les meilleurs résultats en matière d'empreinte carbone mais nous ne pouvons exclure les éléments inhérents au principe de balance carbone donc hors territoire CPAS.

Trajectoire des émissions de GES du CPAS de la Ville de Bruxelles, Périmètre élargi - en tonnes équivalent CO₂





4.

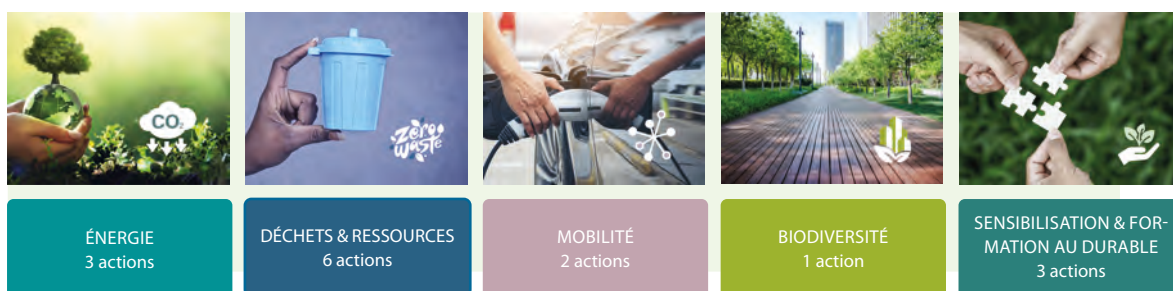
LES ACTIONS

4.1 Le cadre contextuel des actions du PAED

Le groupe de travail Plan Climat constitué en 2022 a permis l'identification du cadre de référence sur lequel repose cette version initiale du PAEDC du CPAS de la Ville de Bruxelles. Le Plan Stratégique 2019-2024 a orienté l'identification de quinze projets sur lesquels répartir les nécessités et les calculs en matière d'empreinte carbone.

Voici les **thèmes d'intervention** repris par le cadre des actions du PAEDC :

- Énergie
- Déchets et ressources
- Mobilité
- Biodiversité
- Sensibilisation et formation au durable

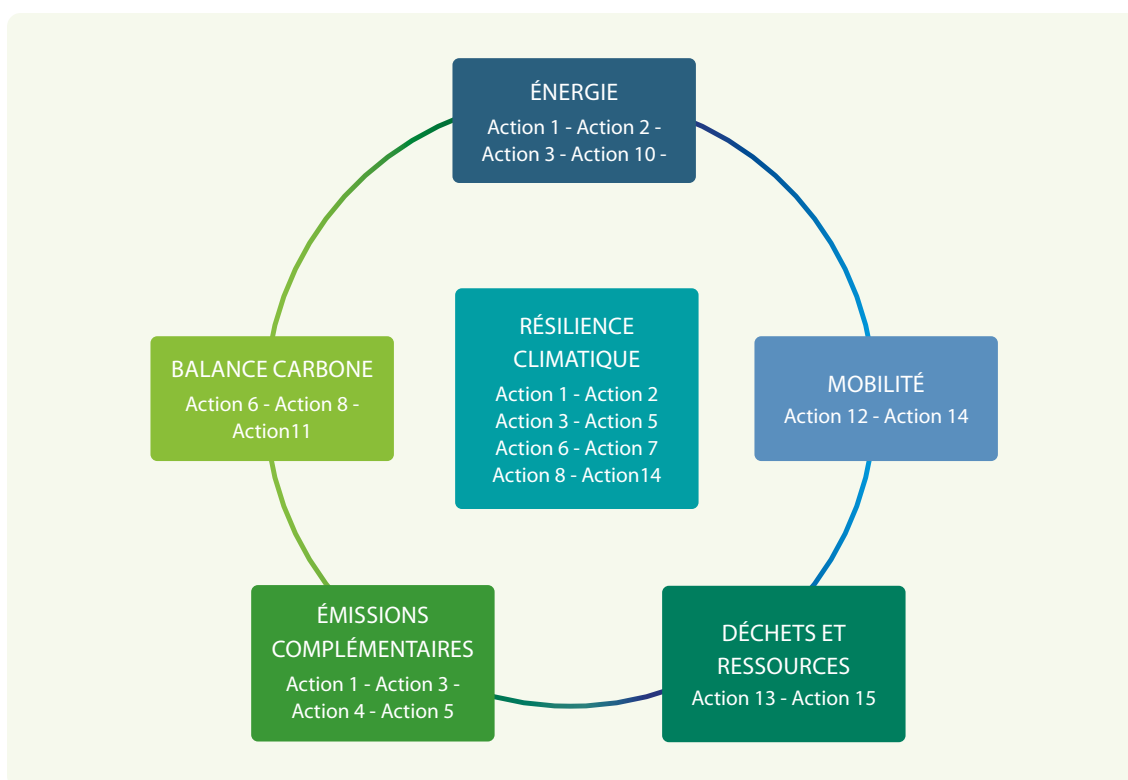


Ces grandes thématiques sont les volets référents que nous emploierons pour exposer les actions et leur état d'avancement dans notre plan.

inhérentes (horizons référentiels, enjeux stratégiques, indicateurs) sans risquer de superposition et donc une lecture inconfortable des résultats.

Il est toutefois important de spécifier que cette classification repose sur la nécessité pratique de présenter toutes les actions en fonction de leur cadre spécifique de terrain et de leurs données

En considération les impératifs de lecture par poste émetteur, les actions sont réparties selon le plan suivant :



Pour plus de clarté, voici un exemple décrypté. L'action 3 relative à la rénovation et à la construction passives est reprise dans **trois périmètres** :

- au sein du périmètre initial du CPAS (son territoire immobilier et son champ d'intervention directe), dans le poste émetteur ENERGIE ;
- en matière d'émissions complémentaires puisque cette action engage la réduction d'émissions indirectes (hors champ du CPAS, au bénéfice des habitants des logements par exemple) tout en incitant des émissions additionnelles (liées à la construction) ;
- en matière de résilience climatique puisque les installations photovoltaïques que cette action engage assureront la sécurité énergétique.

En termes de **récapitulatif chiffré**, voici les résultats soumis à lecture sur base du référencement ci-dessus (pour la période 2018-2022) :

- **ÉNERGIE** : 61% d'émissions
- **MOBILITÉ** : 15% d'émissions
- **DÉCHETS ET RESSOURCES** : 3% d'émissions

Les émissions complémentaires, la balance carbone et la résilience climatique sont des postes référentiels qui sortent du cadre initial du CPAS et ne peuvent donc pas être chiffrés en matière d'empreinte carbone directe. Cet élément fait écho à l'analyse en périmètre éclaté que nous avons présentée en introduction.

Point sur la résilience climatique

Cette notion évoque la capacité à s'adapter et à développer des modes d'intervention appropriés face à une situation liée au changement climatique. En ce qui concerne notre CPAS, voici les situations à risque et leur affiliation aux actions reprises par le Plan d'Action Energie Durable et Climat (PAEDC) :

SURCHAUFFE DES BÂTIMENTS	EFFETS DES INONDATIONS	SÉCURITÉ ÉNERGÉTIQUE	SÉCURITÉ ALIMENTAIRE
<p>ACTION 1 : avoir un patrimoine sobre en énergie</p> <p>ACTION 3 : rénovation et construction durables</p> <p>ACTION 6 : accompagnement à l'URE</p> <p>ACTION 14 : télétravail</p>	<p>ACTION 1 : avoir un patrimoine sobre en énergie</p> <p>ACTION 5 : verduriser le patrimoine du CPAS</p>	<p>ACTION 1 : avoir un patrimoine sobre en énergie</p> <p>ACTION 2 : produire de l'énergie</p> <p>ACTION 3 : rénovation et construction durables</p>	<p>ACTION 7 : Maraîchage urbain</p> <p>ACTION 8 : Aide alimentaire</p>

4.2 Point sur le modèle-cadre de compilation des actions

En raison d'une nécessité exprimée de s'aligner en cohérence avec le modèle développé par la Ville, nous avons fait le choix d'employer tous les éléments de ce document-cadre afin de permettre une lecture homogène et complète, en accord avec la vision synergique que le CPAS de la Ville de Bruxelles souhaite cultiver avec la Ville de Bruxelles.

Chaque action est donc reprise selon ce modèle.

Voici la classification référente que nous avons choisi d'employer :

POSTE ÉNERGIE

- Action 1 : Avoir un patrimoine sobre en énergie
- Action 2 : Produire de l'énergie
- Action 3 : Rénovation et construction durables

POSTE DÉCHETS ET RESSOURCES

- Action 4 : Repas à la demande
- Action 8 : Aide alimentaire
- Action 9 : Réduction des déchets à l'Usine du linge
- Action 11 : CYCLUP Electro
- Action 13 : Achats durables
- Action 15 : Dématérialisation et réduction des déchets papier



POSTE MOBILITÉ

Action 12 : Mobilité en entreprise

Action 14 : Télétravail

POSTE BIODIVERSITÉ

Action 5 : Verdurer le patrimoine du CPAS

POSTE SENSIBILISATION ET FORMATION AU DURABLE

Action 6 : Accompagner les bénéficiaires du CPAS dans l'Utilisation Rationnelle de l'Energie (URE)

Action 10 : Informer et sensibiliser les travailleurs du CPAS à l'utilisation rationnelle des ressources

Action 7 : Maraîchage urbain

Il est impératif de prendre en considération le fait que le CPAS de la Ville de Bruxelles a engagé une série d'actions supplémentaires qui sont compilées et consultables en annexe du présent rapport. Ne sont reprises dans le corps du texte que les 15 actions pour lesquelles un bilan carbone a été réalisé.

4.3 Note sur les principes d'atténuation et d'adaptation

4.3.1 L'atténuation

L'atténuation du changement climatique ou « atténuation du réchauffement climatique » regroupe les actions visant à atténuer l'ampleur du réchauffement mondial d'origine humaine par la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) ou la capture et séquestration du dioxyde de carbone de l'atmosphère.

L'ADEME donne la définition suivante : « une activité contribue à l'atténuation du changement climatique si elle contribue à la stabilisation des concentrations de gaz à effet de serre (GES) dans

l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique. »

Ce principe s'applique donc à toute action ou projet ayant un effet bénéfique en matière d'empreinte carbone grâce à l'effet de réduction de l'impact sur l'environnement. Il est donc préférable qu'un Plan d'Action Climat s'ancre dans une dynamique vertueuse à dominante d'atténuation.

4.3.2 L'adaptation

Au sens large et pour le GIEC, l'adaptation au changement climatique est « la démarche d'ajustement au climat actuel ou à venir ainsi qu'à ses conséquences. Il s'agit à la fois de réduire les effets préjudiciables du changement climatique tout en exploitant les effets bénéfiques ».

En somme, le principe d'adaptation reprend l'ensemble des stratégies ayant pour vocation de ré-

duire l'état de vulnérabilité des systèmes naturels et humains contre les effets négatifs du changement climatique.

L'adaptation agit à différents niveaux, autant sur le plan individuel (ajustements des comportements et habitudes) que sur le plan collectif (actions engagées au sein d'une structure sociale, comme une administration par exemple).



5.

ANALYSE DES ACTIONS
DU PAEDC

5.1 Le poste énergie

5.1.1 Introduction

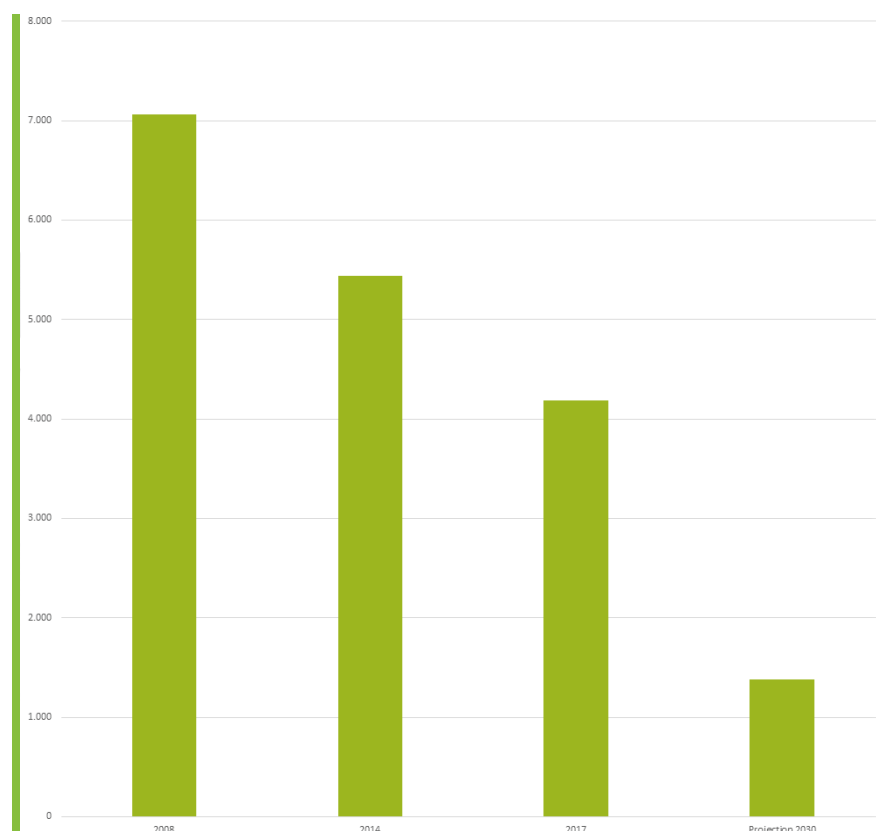
En 2016, dans le cadre des engagements internationaux, notamment les objectifs européens pour 2030 en matière de climat et d'énergie, le Gouvernement bruxellois adoptait le Plan régional Air-Climat-Energie en se fixant pour objectif de réduire de 30% les émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2025 (par rapport aux données 1990) et de presque doubler la production d'énergie renouvelable.

Depuis, les engagements pris successivement n'ont cessé d'être de plus en plus ambitieux, pour aboutir à un nouvel objectif de réduction de 55% des émissions (par rapport à 1990) d'ici 2030. Face à l'urgence climatique, le Gouvernement bruxellois s'est engagé dans une stratégie visant à transformer Bruxelles en région bas-carbone d'ici 2050

avec une obligation d'exemplarité des pouvoirs publics qui devront tendre vers la neutralité énergétique pour 2040.

Le CPAS de la Ville de Bruxelles est propriétaire et gestionnaire d'un important patrimoine immobilier qu'il exploite à différentes fins : outre son patrimoine public qui abrite son administration, ses antennes sociales, ses services d'aide aux personnes et ses cinq maisons de repos et de soins, le CPAS possède également un vaste patrimoine privé mis en location. L'objectif fixé par la Région Bruxelles-Capitale représente donc un défi de taille mais que le CPAS de la Ville de Bruxelles estime nécessaire de relever pour maintenir l'adéquation de son patrimoine avec ses missions.

Emissions de GES du CPAS de la Ville de Bruxelles - Energie - en tonnes équivalent CO₂



2022

61%
des émissions

2030

-2942 t CO₂

5.1.2 Les actions du poste Energie

Action 1 – Avoir un patrimoine sobre en énergie

S'engager à réduire la consommation énergétique et de l'eau dans les bâtiments du CPAS

Pour avoir un patrimoine sobre en énergie, le patrimoine immobilier du CPAS de la Ville de Bruxelles doit faire l'objet de rénovations énergétiques plus poussées. L'ensemble du patrimoine du CPAS est concerné : les bâtiments administratifs, les maisons de repos, les antennes, les logements, etc. La maison de repos Vesale a déjà fait l'objet d'une rénovation lourde énergétique. D'autres projets sont en cours d'études comme, par exemple, la Résidence Sainte-Gertrude, l'antenne Bollen, l'antenne Wimpelberg, la Mado et la menuiserie CYCLUP.

Depuis 2019, le CPAS de la Ville de Bruxelles dispose d'un programme PLAGE. Il permet d'engager son patrimoine, hors logement, dans une amélioration de sa performance énergétique. L'objectif est de l'avoir complètement rénové d'ici 2040 en suivant une rénovation énergétique ambitieuse.

En ce qui concerne les logements, la stratégie Révolution a pour objectif d'atteindre un niveau moyen de performance énergétique de 100kWh/m²/an pour l'ensemble des logements bruxellois en 2050.

A ceci s'ajoutent des programmes de sensibilisation des usagers dans tous nos bâtiments, à commencer par les bâtiments publics.

Cette action se veut ambitieuse et résolument tournée vers une dynamique généralisée à tous

les niveaux du CPAS.

Afin d'engager une politique de rénovation efficace du patrimoine du CPAS de la Ville de Bruxelles, il s'agit de suivre **les recommandations du Pack Energie**, à savoir :

- Le diagnostic énergétique ;
- Une rénovation adaptée et bien phasée ;
- La sensibilisation et des actions sur les comportements.

Le contexte de crise énergétique qui s'est amorcé en 2022 est venu précipiter ce dernier besoin de sensibilisation car un groupe de travail a été constitué au sein des cellules Plan Climat, Coordination Energie et Communication pour développer ensemble un programme d'accompagnement sur la sobriété énergétique, à destination du personnel du CPAS. Une vingtaine d'ateliers ont été organisés et plus de 250 personnes ont été accompagnées durant l'automne et l'hiver 2022-2023 en matière de bonnes pratiques énergétiques à appliquer au sein des bâtiments.

A l'heure actuelle, **une trentaine de bâtiments privés et publics sont soumis à l'étude** pour une intervention prioritaire en matière de rénovation et d'optimisation énergétique.

Bâtiments privés

1. Etude énergétique sis Borgval 2, 1000 Bruxelles
2. Etude énergétique sis rue du Heysel 3, 1000 Bruxelles
3. Etude énergétique sis rue de la Forêt d'Hou-



thulst 10, 1000 Bruxelles

4. Etude énergétique sis boulevard Emile Bockstael 360D, 1020 Bruxelles
5. Etude énergétique sis rue Antoine Dansaert 100, 1000 Bruxelles
6. Etude énergétique sis square des Combattants 17, 1020 Bruxelles
7. Etude énergétique sis rue de la Chanterelle 7-9-11-13-15, 1020 Bruxelles
8. Etude énergétique sis rue d'Ophem 65, 1000 Bruxelles
9. Etude énergétique sis Avenue de l'Université 29, 1050 Ixelles
10. Etude énergétique sis Rue Locquenghien 4, 1000 Bruxelles
11. Etude énergétique sis rue Haute 309-311, 1000 Bruxelles
12. Etude énergétique sis Rue du Miroir 9 – Rue des Tanneurs, 54-56, 1000 Bruxelles
13. Etude énergétique sis boulevard Lemonnier 76-78, 1000 Bruxelles
14. Etude énergétique sis boulevard Emile Bockstael 307, 1020 Bruxelles
15. Etude énergétique sis rue du Vieux Marché aux Grains 20, 1000 Bruxelles
16. Etude énergétique sis Place du Jeu de balle 5, 1000 Bruxelles
17. Etude énergétique sis Place du Jeu de balle 6-7, 1000 Bruxelles

Bâtiments publics :

1. Etude énergétique sis rue Médori 66, 1020 Bruxelles
2. Etude énergétique sis rue Haute 170 (ND des Grâces), 1000 Bruxelles
3. Etude énergétique sis rue Haute 290, 1000 Bruxelles
4. Etude énergétique sis rue de l'Abricotier 7, 1000 Bruxelles
5. Etude énergétique sis rue Van Campenhout 16, 1000 Bruxelles
6. Etude énergétique sis rue de Moorslede 56, 1020 Bruxelles
7. Etude énergétique sis rue d'Artois 4, 1000 Bruxelles

8. Etude énergétique sis rue Haute 279, 1000 Bruxelles
9. Etude énergétique sis rue du Chemin Vert, 1120 Bruxelles
10. Etude énergétique sis angle rue Béguinage 5 et rue de l'Infirmerie 4 à 1000 Bruxelles
11. Etude énergétique sis Pavillon 4 de l'institut Pacheco, 7a rue du Grand Hospice à 1000 Bruxelles
12. Etude énergétique sis boulevard de Waterloo, 104 à 1000 Bruxelles
13. Etude énergétique sis rue du Miroir 7 à 1000 Bruxelles
14. Etude énergétique sis chaussée d'Anvers 35 à 1000 Bruxelles
15. Etude énergétique sis rue Stéphanie 27 à 1020 Bruxelles
16. Etude énergétique sis angle rue du Dam 2-16 et rue Bodeghem 1-15 à 1000 Bruxelles
17. Etude énergétique sis rue du Grand Hospice 12 à 1000 Bruxelles
18. Etude énergétique sis avenue Hulderghem 9 à 1020 Bruxelles



QU'EST-CE-QUE L'URE ?

L'URE désigne « l'Utilisation Rationnelle de l'Energie ». Cette dénomination implique une utilisation écoresponsable de l'énergie au travers de :

- **la sobriété** : prioriser les besoins énergétiques en éteignant l'éclairage ou les ordinateurs par exemple ou encore réduire le thermostat de quelques degrés ;
- **l'efficacité** : réduire la quantité d'énergie nécessaire à satisfaire un besoin en isolant les bâtiments, acheter des appareils électriques très performants ;
- **le renouvelable** : privilégier les énergies renouvelables dans sa consommation.



QU'EST-CE-QUE PLAGE ?

Le PLAGE est un « Plan Local d'Action pour la Gestion Energétique », A partir d'un cadastre énergétique de nos bâtiments, nous allons définir un programme d'actions pour atteindre, dans les trois ans qui suivent, un objectif chiffré de réduction des consommations d'énergie. Cette réduction va nous permettre de limiter l'augmentation de nos coûts, voire de réduire notre facture énergétique et d'améliorer notre bilan carbone.



QU'EST-CE QUE RÉNOCLICK ?

Le CPAS de la Ville de Bruxelles participe également au programme RénoClick, qui est un programme complet de rénovation énergétique durable à destination des pouvoirs publics bruxellois. Il accompagne les pouvoirs publics dans la rénovation profonde de leur bâti pour en réduire la consommation énergétique. Il permettra également d'améliorer le confort de ces bâtiments et d'en réduire les charges, au bénéfice de l'ensemble des Bruxellois.

CELLULE COORDINATION ENERGIE / J. BOUDART

033 Développement Durable
003.2 Energie et Eau

Une politique énergétique et une gestion du bâti exemplaires

Conditions de réussite et risques

Mise en œuvre des rénovations (rythme)

Atténuation: - 2942 T eCO₂ en 2030

Indicateurs de réalisation

Surfaces concernées ou % du patrimoine rénové

Indicateurs de résultat

Consommations d'énergie par vecteur énergétique

Horizons / Barème : 2019-2040

Orange, en cours



Action 2 : Produire de l'énergie

Produire de l'énergie renouvelable pour développer l'approvisionnement local

La production d'énergie renouvelable par le biais d'installations photovoltaïques, notamment dans le cadre du programme Solarclick. Le CPAS a adhéré au contrat-cadre SolarClick II chez Sibelga. Ce marché, qui permet d'effectuer des travaux d'isolation de toiture en amont de la pose de panneaux photovoltaïques, permettra au CPAS d'accélérer la rénovation des toitures et la pose d'installations photovoltaïques là où le potentiel calculé s'avère intéressant. Une étude d'ensoleillement a d'ailleurs déjà permis de cibler plusieurs bâtiments. A terme, tous les bâtiments publics et résidentiels seront étudiés.

Ce sont toutes les toitures du CPAS de la Ville de Bruxelles ayant un potentiel de production intéressant qui seront aménagées d'installations photovoltaïques.

Des panneaux photovoltaïques ont déjà été installés à la Résidence Les Eglantines, sur le site de l'Usine du Linge à Anderlecht ou encore sur la toiture de la Menuiserie de CYCLUP. Des installations sont déjà projetées à l'Administration générale (Rue Haute 298a) et sur notre bâtiment de la rue de l'Abricotier 7. Des installations sur les toitures de plusieurs antennes sociales et maisons de repos sont en cours d'études.



QU'EST-CE QUE SOLARCLICK ?

SolarClick est un programme de soutien des pouvoirs publics en matière d'installation en panneaux photovoltaïques, mis en place par le gouvernement bruxellois. Par un accompagnement technique, SolarClick favorise le déploiement de l'énergie renouvelable sur le territoire de Bruxelles et la diminution des gaz à effet de serre. Bruxelles Environnement et Sibelga collaborent pour mettre en œuvre ce programme. Sibelga est l'interlocuteur de première ligne des pouvoirs publics, de l'identification des opportunités jusqu'à l'exploitation des installations.





QU'EST-CE QU'UNE COMMUNAUTÉ D'ÉNERGIE ?

Une communauté d'énergie permet de mutualiser l'énergie renouvelable locale en partageant l'excès de production d'électricité. Concrètement, si nous produisons plus d'électricité que nous consommons, le CPAS peut le revendre au voisinage plutôt que de le renvoyer sur le réseau. Le prix de la revente est nettement inférieur aux prix des fournisseurs classiques car il ne comprend pas de TVA ni de frais de d'usage du réseau. Ainsi, nous gagnons tous en autonomie énergétique et participons à la transition énergétique qui s'inscrit dans la Ville de Bruxelles.

CELLULE COORDINATION ENERGIE / J. BOUDART

OS3 Développement Durable
003.2 Energie et Eau

Une politique énergétique et une gestion du bâti exemplaires

Conditions de réussite et risques

Maintien du système Solar click

Atténuation: Calcul possible en 2023

Indicateurs de réalisation

M² de panneaux solaires

Indicateurs de résultat

production annuelle totale (kWh/an)

Horizons / Barème : 2019-2040 Orange, en cours



Action 3 – Rénovation et construction durables

Engager la rénovation et la construction passives dans le cadre du Plan 750 logements

Le Plan 750 Logements est un projet mené avec la Ville de Bruxelles pour la construction et la rénovation durables de bâtiments en vue de la création de nouveaux logements. Le volet porté par le CPAS porte sur environ 290 unités de logements, sur base des possibilités foncières identifiées.

Les bénéficiaires cibles sont :

- les personnes sans-abri ;
- les femmes et les familles ;
- les personnes âgées ;
- les étudiants ;
- les personnes à mobilité réduite ;
- les ménages bruxellois.

Tous les bâtiments neufs seront au minimum passifs, voire zéro énergie. Une attention particulière est portée au choix des matériaux et à la gestion

des déchets. Outre l'aspect environnemental, ces mesures revêtent aussi une dimension sociale dans la mesure où elles ont un impact direct sur les factures d'énergie qui pèsent sur le portefeuille des ménages.

Le CPAS s'est engagé pour ses projets de rénovation et de construction neuve à respecter les niveaux prescrits dans sa charte de qualité qui prévoit que :

- les bâtiments neufs répondent aux critères de construction des bâtiments dits « passifs ». Ce standard est déterminé au moyen du logiciel PHPP selon les exigences du C.S.Ch ;
- les performances énergétiques des bâtiments rénovés seront les plus élevées possibles en fonction de chaque projet et de la faisabilité économique des mesures à mettre en place. La certification rénovation passive sera fixée en fonction des caractéristiques de chaque projet. En cas d'impossibilité technique d'atteindre ce label, une justification devra être présentée et sera évaluée.

Le CPAS de la Ville de Bruxelles a engagé seize projets sur les territoires de 1000 Bruxelles, Laeken, Neder-over-Heembeek et Haren sur base d'échanges de terrains, d'acquisitions et de rénovations. Ce sont huit sites qui sont visés pour des interventions différentes mais toujours animés par l'ambition de faire primer le programme sur la conjoncture du site.

Indicateurs de réalisation

Surfaces construites

Indicateurs de résultat

Consommation des bâtiments par vecteur énergétique

DÉPARTEMENT TRAVAUX / D. CHRISTOPHE

OSI Emancipation et approche globale

OOI.3 Emanciper par le logement

Une politique énergétique et une gestion du bâti exemplaires

Conditions de réussite et risques

Retards de chantiers

Adaptation et atténuation mais émissions additionnelles

Horizons / Barème : 2026-2030

Rouge, à venir



5.2 Le poste déchets et ressources

5.2.1 Introduction

Depuis trente ans, des efforts croissants sont déployés sur le territoire de Bruxelles en matière de gestion des ressources et des déchets. Une série de plans ont vu le jour, notamment en matière de collectes sélectives, de prévention, de dématérialisation et de réemploi, de recyclage et de revalorisation. Depuis 2018, **le Plan de Gestion des Ressources et Déchets (PGRD) vise plusieurs objectifs :**

- davantage de durabilité et de circularité;
- la préservation et la valorisation de la matière ;
- un encouragement accru du secteur économique dans la dynamique circulaire.

En tant qu'institution publique bruxelloise, le CPAS de la Ville de Bruxelles se doit d'être exemplaire en la matière. L'enjeu de la réduction des déchets se veut multiple et diversifié afin :

- d'anticiper la réduction de la masse de déchets produits,

- de penser autrement les usages et pratiques.

La dynamique d'action sociale qui est l'ADN même du CPAS doit également être impliquée au mieux dans cette intervention qui engage, aussi, l'information et la sensibilisation de nos travailleurs et de nos bénéficiaires, sur le sujet.

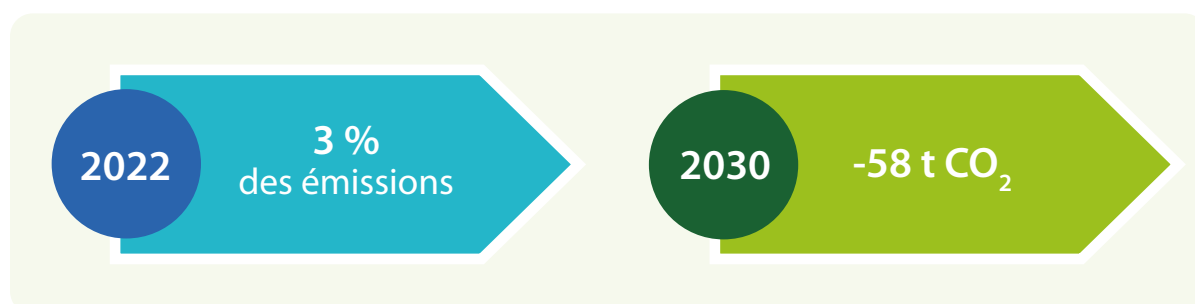
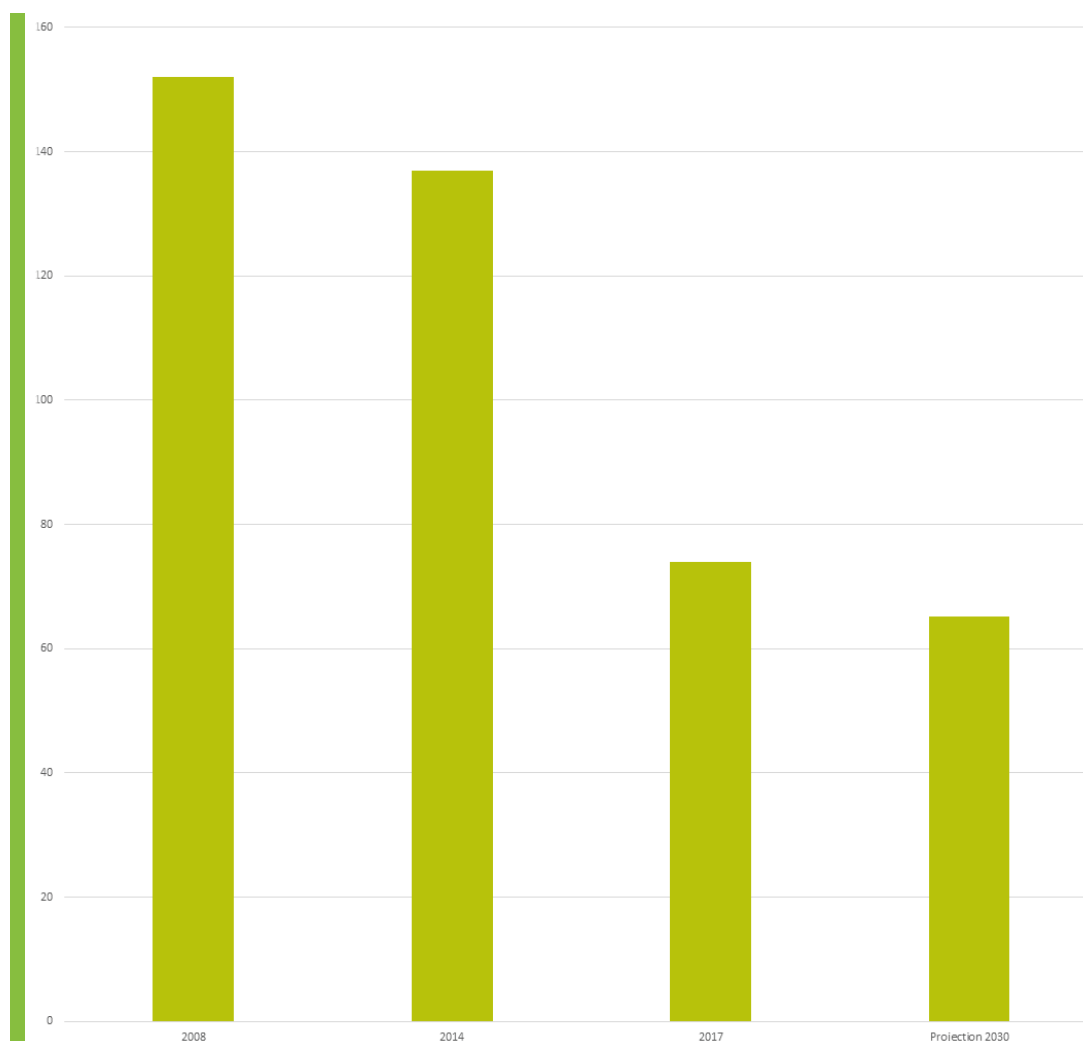
Le Plan Stratégique développé au sein du CPAS de la Ville de Bruxelles a mis en lumière plusieurs actions affiliées à la thématique des ressources et des déchets qui sont reprises ici dans le Plan Climat.

Les défis sont ceux propres aux domaines :

- de l'alimentation durable et raisonnée, de l'accès à une alimentation de qualité pour tous ;
- de la valorisation des produits voués à être jetés ;
- de la réduction des emballages plastiques ;
- des achats durables ;
- de la dématérialisation des données et donc de la réduction des déchets papier au sein de l'administration.



Emissions de GES du CPAS de la ville de Bruxelles - Déchets et ressources - en tonnes équivalent CO₂



5.2.2 Les actions du poste déchets et ressources

Action 4 – Repas à la demande

Développement d'une nouvelle organisation de repas en vrac au sein des maisons de repos et de soins (MR/S)

Le CPAS de la Ville de Bruxelles s'engage à développer une nouvelle offre de repas au sein de ses maisons de repos et de soins, visant davantage de

convivialité et moins de gaspillage. Cette évolution qui remet le goût, les odeurs, la préparation et la qualité du moment au cœur de la prise des repas s'accompagne d'une série de bénéfices collatéraux ayant déjà pu être observés dans le cadre de la création de la Maison Vesale en 2017.

Ce projet s'appuie sur plusieurs dimensions :

- la redéfinition de l'offre de repas vers davantage de vrac ;
- une meilleure sélection des produits visant davantage de qualité nutritionnelle ;
- la parfaite intégration des repas dans le projet de vie.

Le volet technique du projet a pour but de rénover et d'adapter l'ensemble des installations de cuisine pour permettre la remise à température des repas livrés en vrac. Le changement de mode de conditionnement des repas engage plusieurs dimensions de changement sur le plan environnemental :

- moins de dépenses énergétiques car la régénération en vrac permet de ne pas devoir agir simultanément en réchauffant et refroidissant deux parties d'un même plateau.
- moins de déchets car le rationnement est réalisé sur place et non plus de manière anticipée, ce qui ne nécessite plus d'emballages plas-

tiques individuels. Les dosettes individuelles, les bols à soupe avec opercule, les emballages conditionnés, les couverts jetables et leurs emballages en plastique disparaissent de l'offre ;

- moins de restes alimentaires car chacun peut se servir en fonction de ses propres besoins ;
- moins d'émissions de CO₂ liées aux déplacements car la distribution en vrac plutôt qu'en chariots de repas pré-portionnés sur plateaux permet de réduire le nombre de trajets (de trois à une fois par jour)

Cette initiative de vrac initiée à la Maison Vesale s'étend progressivement à d'autres maisons de repos et de soins telles que :

- la Maison Heysel à Laeken ;
- les Ursulines dans le quartier de la Chapelle ;
- la résidence Sainte-Gertrude dans les Marolles ;
- la résidence Les Eglantines à Neder-Over-Heembeek ;

Le défi est de taille et une réflexion continue est menée afin qu'aboutisse une stratégie de réduction des déchets alimentaires en cohérence avec les besoins et les spécificités des habitants des résidences d'accueil.

**DPT TRAVAUX ET DPT DES ETABLISSEMENTS SOCIAUX ET MÉDICAUX (DESM)
D. CHRISTOPHE ET R. KREMER**

OSI Emancipation et approche globale
OOI.5 Accompagner de manière adéquate les publics spécifiques

Un territoire zéro déchets et une gestion circulaire des ressources

Conditions de réussite et risques
Adhésion des parties prenantes

Atténuation: -117 T eCO₂ en 2030

Indicateurs de réalisation

- Part des maisons de repos ayant mis en place ces actions

Indicateurs de résultat

- Poids des produits à usage unique évités
- Poids des déchets alimentaires
- Nombre de transports de repas
- Nombre de consommations liées aux chariots double flux

Horizons / Barème : 2019-2026 ▶ Orange, en cours



Action 8 – Aide alimentaire

Développer le projet DREAM : lutte contre le gaspillage et la fracture alimentaire / Good Food for All

L'aide alimentaire est en constante augmentation et concerne plus de 55.000 personnes vivant en situation de grande précarité à Bruxelles. Elle est portée par des associations et des CPAS qui distribuent des colis alimentaires, des repas ou gèrent des épiceries sociales. Si la demande des publics en difficulté est sans cesse croissante, l'aide alimentaire vit un tournant décisif avec la fin du Programme Européen d'Aide aux plus Démunis (PEAD). Cette décision européenne engendre de sérieux défis pour le secteur mais également une opportunité de repenser les sources d'approvisionnement et la qualité de ce qui est distribué.

Le projet DREAM (Distribution et Récupération d'Excédents Alimentaires à Mabru) a pour ambitions :

- la lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- une aide alimentaire composée de produits frais, à destination d'un public fragilisé ;
- une dynamique d'insertion socioprofessionnelle ;
- la diminution du volume de déchets liés à la production d'invendus.

La dimension durable de l'action agit à diffé-

Indicateurs de réalisation

- T d'invendus récoltés par an

Indicateurs de résultat

- T de Co₂ évitées par an

Horizons / Barème : 2017-2030

vert foncé, bien activé



rents niveaux :

- **environnemental** : lutte contre le gaspillage alimentaire en vue de réduire le volume de déchets d'invendus consommables au bénéfice de la collectivité ;
- **économique** : création d'emplois et diminution du coût d'élimination des déchets au bénéfice des marchands et de la collectivité ;
- **social** : amélioration de l'alimentation d'une population précarisée socio-économiquement et revalorisation sociale des produits invendus. Mise en contact de populations fragilisées avec des associations d'aide dans une démarche d'éducation permanente, au bénéfice des usagers des associations et des institutions actives dans le domaine de l'aide alimentaire.

Afin de concilier aide alimentaire et lutte contre le gaspillage, de nombreux acteurs institutionnels bruxellois (CPAS de la Ville de Bruxelles, Restos du Cœur, Bruxelles Environnement, la Fédération des Services Sociaux) se sont alliés autour de la thématique de récupération des invendus ou invendables tout au long de la chaîne agroalimentaire. La récupération des invendus est réalisée sur le site de MaBru avec, pour cadre, le marché matinal.

Les produits sauvés du gaspillage sont ensuite redistribués via les associations partenaires dans le secteur de l'aide alimentaire.

DPT D'ECONOMIE SOCIALE ET DURABLE / E. JAIME TORNIN

- OS3 Développement durable
- 003.3 Agriculture et alimentation durable

Un territoire zéro déchets et une gestion circulaire des ressources

Conditions de réussite et risques

Maintien des financements + diminution des produits à récupérer dans un contexte de sobriété des distributeurs (réduction de leurs invendus)

Atténuation: 5753 T eCO₂ en 2030

Action 9 – Réduction des déchets plastiques à l'Usine du linge

Mettre en œuvre une stratégie de réduction des déchets plastiques à l'Usine du Linge

Partenaire de nombreuses entités publiques et privées sur tout le territoire de la région bruxelloise, l'Usine du Linge fait face à un défi de taille : la transition vers davantage de durabilité et l'enjeu lié aux emballages plastiques. Soumise à des contraintes sanitaires, notamment en matière d'engagement auprès de partenaires historiques comme les hôpitaux Saint-Pierre et Bordet, l'Usine du Linge doit envisager cette perspective de manière innovante. Une réflexion est en marche afin de définir quels moyens peuvent être projetés puis mis en place afin de diminuer la quantité de plastiques d'emballage pour le linge traité.

L'Usine du Linge a développé une politique environnementale en s'engageant à :

- privilégier des équipements voués à économiser les ressources ;
- remplacer tous les éclairages par des LED (projet déjà mené à bien en 2019, pour toute la partie production, dans le cadre de la politique U.R.E mise en place par la Région) ;
- mettre en place une politique de tri et d'évacuation des déchets et faire appel à des filières de recyclage certifiées ;

- employer des produits lessiviels certifiés normes européennes, à écolabel ;
- faire contrôler les eaux usées par un laboratoire agréé et surveillé par Bruxelles Environnement.

L'Usine du Linge s'engage à réfléchir à une amélioration constante de ses pratiques d'emballage et ce, par le biais potentiel de deux voies exploitables :

- la réduction drastique des emballages plastiques sur les charriots livrés sur site ;
- la substitution du plastique par des sacs en tissus réutilisables, lorsque la situation sanitaire le permet.

La direction de l'Usine du Linge pratique une réflexion continue avec les hygiénistes des différentes structures partenaires afin de viser une évolution durable des pratiques en accord avec les impératifs sanitaires et de sécurité.

L'Usine du Linge située à Anderlecht intervient sur tout le territoire de la région bruxelloise et prend en charge l'enlèvement sur site, le traitement (lavage, séchage, repassage) et le dépôt sur site du matériel textile. Les partenaires de l'Usine du Linge sont variés et comprennent entre autres des hôpitaux, la police, le SIAMU, etc.

USINE DU LINGE / G. RAETS

033 Développement durable
003.4 Déchets et économie circulaire

Un territoire zéro déchets et une gestion circulaire des ressources

Conditions de réussite et risques

Facilités de mise en œuvre du dispositif

Atténuation: -21 T eCO₂ en 2030

Indicateurs de réalisation

Indicateurs de résultat

- Nombre d'emballages plastiques employés à l'année / substitués
- Mise en place du dispositif

Horizons / Barème : 2023-2030

Rouge, à venir



Action 11 – CYCLUP Electro

Poursuivre le projet CYCLUP Electro : récupération et reconditionnement d'appareils et Insertion Socio-Professionnelle (ISP)

Fort de plusieurs entités déjà existantes (le centre de tri, la Friperie, l'Atelier-Boutique, la Menuiserie et la Bébéthèque), le projet **CYCLUP Electro se veut porteur d'une double ambition :**

- permettre l'insertion socioprofessionnelle et la formation de travailleurs ;
- offrir une opportunité de reconditionnement circulaire d'appareils électroménagers voués à être jetés.

Le projet CYCLUP Electro se trouve à l'intersection de plusieurs constats. Alors que la consommation d'électroménagers s'est fortement démocratisée, la problématique de l'énergie grise liée à ces appareils se pose plus que jamais. Les impacts cachés sont d'autant plus importants que ce type de produit a une durée de vie limitée. Or, l'obsolescence programmée et le coût toujours plus bas des appareils poussent le consommateur à favoriser le neuf.

Le projet CYCLUP Électro souhaite participer concrètement à **l'allongement de la durée de vie des appareils via :**

- un service d'entretien préventif des appareils ;
- une offre de réparation à domicile ;
- la reprise et la remise en vente d'appareils de seconde main.

Le second constat est celui d'un public infra-qualifié, difficilement insérable sur le marché de l'emploi pour des raisons diverses et pour lequel le CPAS met à disposition des opportunités d'accompagnement professionnel et de formation. Ce même public peut également être tributaire d'un besoin en articles électroménagers de qualité, tout comme tout acheteur potentiel

n'ayant pas les moyens financiers pour investir dans un achat neuf.

Le projet CYCLUP Électro, enfin, permet d'agir en matière de sensibilisation en communiquant sur l'enjeu de la gestion des déchets dans une optique de propreté publique et de gestion des ressources.

Plus spécifiquement, l'action de CYCLUP Électro se décline de la manière suivante :

- **une intervention circulaire** qui est menée tout au long du cycle de récupération et de réemploi des appareils (cuisinières, machines à laver, séchoirs, lave-vaisselle, taques de cuisson) : collecte, réparation et revente du matériel ;
- **un accompagnement de durabilité et une garantie de qualité** : le service d'entretien préventif (facultatif) est proposé après six mois, afin de prévenir de pannes pouvant survenir suite à une mauvaise utilisation ou un mauvais entretien. Cette visite permet aussi de fournir les outils nécessaires au bon entretien régulier de machines ;
- **un service de vente de pièces détachées de seconde main et des workshops** sont aussi à prévoir afin d'encourager la réparation plutôt que l'achat du neuf.

Les activités de CYCLUP sont toutes localisées dans le quartier de la rue Haute, aux abords de l'Administration générale. Il s'agit d'un circuit d'économie durable auquel se greffe CYCLUP Électro.

En matière de **public cible**, le projet s'adresse :

- aux **personnes infra-qualifiées** et en manque d'expérience professionnelle pour ce qui est de l'accès à la formation qualifiante ;
- aux **personnes précarisées** (et ouverture à tout public) pour ce qui est de l'accès aux produits reconditionnés.

DPT D'ECONOMIE SOCIALE ET DURABLE / G. PLUMIER

OS3 Développement durable
003.4 Déchets et économie circulaire

*Un territoire zéro déchets et une gestion circulaire
des ressources*

Conditions de réussite et risques

Maintien des financements

Atténuation: -49 T eCO₂ en 2030

Indicateurs de réalisation

- Nombre de jours d'ouverture du site de vente
- Nombre de sites

Indicateurs de résultat

- Nombre d'équipements dont la durée de vie a été prolongée
- Nombre de personnes réinsérées

Horizons / Barème : 2022-2030

vert clair, activé



Action 13 – Achats durables

Procéder à des achats durables dans le cadre des marchés publics et lutter contre le dumping social

Complémentaire aux dispositifs, modèles et chartes implantés par le CPAS de la Ville de Bruxelles (clauses sociales, charte qualité pour les logements, etc.), l'objectif de cette action est de développer la politique de marchés publics de l'institution afin de faire en sorte que les achats de biens et services soient toujours plus vertueux :

- d'un point de vue environnemental ;
- et d'un point de vue social.

Afin d'atteindre ce double objectif, le CPAS s'implique dans une évaluation minutieuse des textes de référence en la matière tels que le « guide des achats durables » ou la circulaire du 5 février 2009 relative à l'insertion de critères écologiques et de développement durable dans les marchés publics de fournitures et de services. Le but de la démarche est de rendre cette vision efficace et pertinente tout en veillant à sensibiliser, en amont, les services demandeurs.

Il s'agit de viser une politique d'achats plus durables et moins productrice de gaspillage et

d'impact environnemental. Concrètement, cette action vise une **double ambition** :

- l'ajout et le développement de clauses sociales en vue de lutter contre le dumping social (principalement pour les marchés travaux);
- la limitation de l'impact environnemental des investissements.

Pour ce faire, il faut **agir aux niveaux** :

- des cahiers des charges auxquels on ajoute les clauses environnementales et sociales ;
- du volume d'achats des produits durables ;
- de la mesure de la réduction de l'impact environnemental.

En matière d'achats durables et marchés publics, le volet environnemental est en perpétuelle évolution notamment grâce à la mise en place d'un tableau de suivi reprenant les marchés aux critères durables. En termes de produits (par exemple produits d'entretien, produits d'hygiène corporelle, papier toilette...), une orientation stricte est portée à l'emploi préférentiel de produits écologiques. Un volet sensibilisation à l'utilisation des produits durables est aussi développé en parallèle de ce dernier point et tend à s'affirmer encore dans les années à venir.



L'introduction de clauses "climat / CO₂" doit être progressive :

- 1 Introduire dans le questionnaire fournisseur "l'entreprise a-t-elle réalisé un Bilan Carbone ?"
--> **But** : sensibiliser à l'arrivée de ce type de demande.
- 2 Mettre en place des critères d'attribution visant à évaluer l'offre lorsqu'il s'agit de produits durables
--> **But** : valoriser les entreprises qui font ce type de démarche.
- 3 Une fois l'offre admise, le critère d'attribution devient une exigence dans le CSC (les modalités de développement de cette étape sont encore en cours de dé-

veloppement par la Centrale d'achats)
--> **But** : avoir de l'information pour nourrir le Bilan Carbone du CPAS de la Ville de Bruxelles et avoir un critère de sélectivité.

Cette action s'incarne au cœur d'un objectif transversal visant l'ensemble des bénéficiaires : les bénéficiaires directs et indirects des marchés concernés, à savoir :

- les clients internes (services du CPAS) ;
- les bénéficiaires directs dans toutes les dimensions de l'action sociale (allocataires, locataires, ayants droit, résidents et tout citoyen bruxellois au sens plus large).

CENTRALE D'ACHATS / S. BENZID

OS3 Développement durable
003,4 Déchets et économie circulaire

Un territoire zéro déchets et une gestion circulaire des ressources

Conditions de réussite et risques

Portage politique, offre lacunaire, augmentation des prix

Atténuation: -7,4 T eCO₂ en 2030

Indicateurs de réalisation

- Nombre de marchés avec indicateur carbone
- Nombre de Cahier de Charges intégrant ces nouvelles clauses
- Volume des achats réalisés sur base de ces clauses (en cours de développement, nécessitera l'intervention du SIM)
- Mesure de la réduction de l'impact environnemental (apport attendu de CO₂ Logic)

Très difficile à chiffrer. Pertinence d'intégrer l'information CO₂ en demande pour les achats de sorte que cela puisse être monitoré à l'avenir.

Indicateurs de résultat

- Nombre de marchés avec indicateur carbone

Horizons / Barème : 2021-2030 vert foncé, bien activé



Action 15 – Dématérialisation et réduction des déchets papier

Dématérialiser les données administratives pour réduire la consommation de papier

Cette action vise la réduction de l'impact du service techno-administratif sur l'environnement en adoptant des modes de consommation et d'usage responsables au sein de l'administration.

La production de papier a des conséquences importantes en matière de résidus déchets, notamment en matière de participation au phénomène de déforestation, d'utilisation importante d'eau et d'énergie ainsi que de rejets liquides chargés en substances toxiques pour l'environnement naturel.

Le but de cette action de dématérialisation des données est la diminution de la quantité de papier consommée par le CPAS de la Ville de Bruxelles. L'impact porte également sur la consommation d'encre via les appareils d'impression.

En réduisant de façon drastique le nombre d'imprimantes (d'une imprimante individuelle par bureau à une imprimante collective par service) et en diffusant un message sensibilisateur sur les modes de consommation écologiques (impression si nécessaire, en noir et blanc et recto-verso), le CPAS de la Ville de Bruxelles vise une activation de nouvelles mœurs en matière de traitement des documents papiers.

Des ambitions plus fortes de diffusion par voie électronique de documents plus officiels doit encore être envisagées et réfléchies afin de viser davantage d'économie de papier. L'enjeu est aussi celui du calcul de l'impact environnemental car une balance doit être trouvée dans la mesure où le référencement numérique constitue lui-même une pollution, énergétique ici.

L'action de dématérialisation concerne tout le personnel du CPAS utilisateur de matériel techno-administratif. L'enjeu de la sensibilisation est ici crucial, car une telle perspective de changement de pratiques de consommation au quotidien implique une nouvelle vision collective et un engagement individuel de chacun.

SIM / B. WEISSEN

055 Administration performante

Projet Stratégique 092 Dématérialisation - CAS et extension aux structures externes

005.2 Réalisation procédures processus outils

Un territoire zéro déchets et une gestion circulaire des ressources

Conditions de réussite et risques

portage politique + effet rebond sur l'IT

Atténuation: -1,4336 T eCO₂ en 2030

Indicateurs de réalisation

- nombre de séances et de participants aux séances
- nombre mailing
- manifestation de soutien ou de rejet en réponse aux mailings
- Quantité de papier d'impression utilisé en ce compris les flyers et affiches (support externe)
- Quantité des déchets papiers

Indicateurs de résultat

- Consommation de papier

Horizons / Barème : 2017-2030

vert clair, activé



5.3 Le poste mobilité

5.3.1 Introduction

Fort d'une flotte de 85 véhicules, le CPAS de la Ville de Bruxelles se doit de développer une stratégie d'optimisation de ses déplacements de fonction et de service. L'enjeu de la mobilité est celui de la réduction des gaz à effets de serre et donc, par transposition, de l'amélioration de la qualité de l'air pour tous. La Cellule Plan Climat est dotée d'un volet mobilité très engagé depuis quinze ans, en vue de faire du territoire de la Ville de Bruxelles un espace plus sain et plus vivable pour ses citoyens.

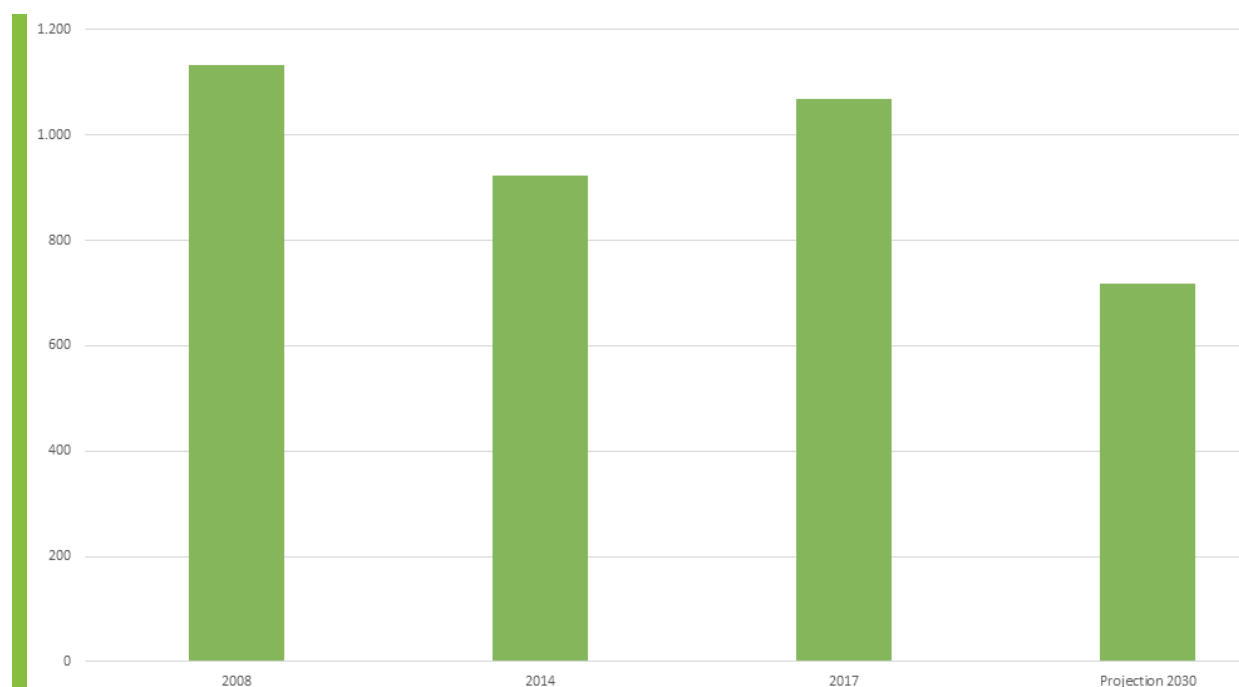
A travers une perspective de mutualisation en pools de véhicules partagés et de sensibilisation à la mobilité douce et durable, cette thématique intervient sous différents champs d'action pour permettre une avancée probante en matière de réduction de la pollution de l'air. C'est à desti-

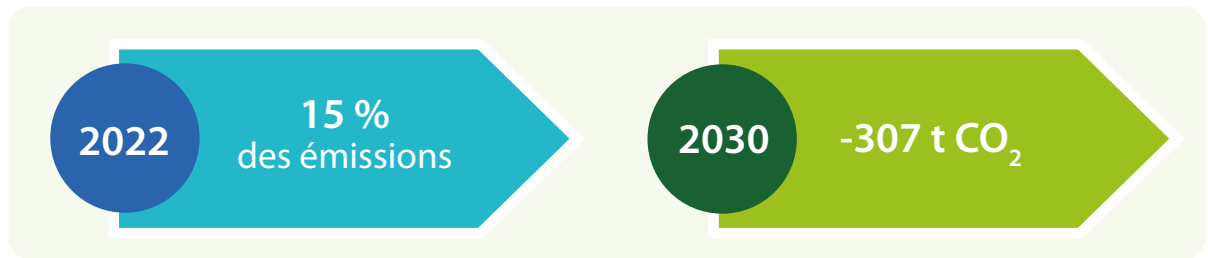
nation de ses travailleurs que le CPAS de la Ville de Bruxelles s'implique pour offrir un cadre de travail adéquat et des avantages motivants et sensibilisateurs.

Le CPAS vise le 100% électrique pour sa flotte d'ici à 2035. Les véhicules concernés par les mesures LEZ (Euro4 et Euro5) et voués à disparaître de la circulation bruxelloise ne seront pas remplacés par des achats de véhicules neufs. Le leasing de véhicules électriques sera favorisé.

La dynamique de télétravail que le contexte sanitaire a instaurée constitue également un phénomène clé que le CPAS s'engage à renforcer et à rendre accessible à ses travailleurs et ce, au travers d'une politique réfléchie et adaptée aux besoins de l'institution et des individus.

Emissions de GES du CPAS de la Ville de Bruxelles - Mobilité - en tonnes équivalent CO₂





5.3.2 Les actions du poste mobilité

Action 12 – Mobilité en entreprise

Alléger l’empreinte écologique de la flotte de véhicules du CPAS et promouvoir la mobilité douce

Afin de contribuer au développement durable de la mobilité, de préserver la qualité de l’environnement, de répondre aux exigences régionales et d’être exemplaire en tant que pouvoir public, le CPAS de la Ville de Bruxelles a décidé de mener les **actions suivantes** :

- optimiser la flotte de véhicules et mutualiser les déplacements professionnels ;
- étendre l’accès aux abonnements aux transports publics pour le personnel et pour les publics les plus fragilisés ;
- poursuivre le développement des services de proximité ;
- installer une politique de télétravail adaptée ;
- renforcer l’information et la sensibilisation au profit de la mobilité douce.

Parmi les **champs d’intervention** de cette action :

- **la gestion optimisée de la flotte de véhicules** grâce à une stratégie d’électrification (installation de bornes électriques) et le recrutement d’un gestionnaire de flotte ;

- le développement de **la stratégie vélo** avec l’aménagement accru de parcs à vélos et d’installations sanitaires consacrées, le déploiement de la prime vélo pour les déplacements domicile/travail, les formations trafic et mécanique, la diffusion par les ambassadeurs vélos d’un message de sensibilisation ;
- l’élaboration, le suivi et l’actualisation d’un **plan de mobilité** grâce à un diagnostic et un plan d’action actualisé en fonction de la politique de déplacement du personnel (télétravail, co-voiturage, options durables et substituant au véhicule individuel).

L’action s’implante à la fois au sein de la cohorte de travailleurs du CPAS (les utilisateurs des véhicules de fonction et de service) et auprès du grand public, dans le cadre d’actions de sensibilisation comme la Semaine de la Mobilité, par exemple.

La diffusion de l’information passe par des campagnes de communication ciblées, des actions localisées telles que des formations et événements de sensibilisation, des partenariats avec d’autres structures et la valorisation des ambassadeurs.

CELLULE MOBILITÉ / F. BARÉ

OS3 Développement Durable
001.5 Mobilité

Des mobilités décarbonées, apaisées et actives

Conditions de réussite et risques
portage politique + accompagnement

Atténuation: -111 T eCO₂ en 2030

Indicateurs de réalisation

- Nombre d’abonnements aux différents types de transports en communs (SNCB, STIB, TEC, MTB)
- Nombre de vélos de services mis à disposition
- Nombre d’emplacements vélos disponibles
- Nombre de bâtiments du CPAS équipé d’infrastructures pro-vélo (parking vélo, douches, casiers...)
- Nombre de km parcourus par les véhicules du CPAS
- Nombre de participants à la semaine de la mobilité
- Nombre de participant à la journée sans voiture

Indicateurs de résultat

- Km parcourus par part modale
- Tenir compte de la construction des véhicules électriques dans le poste immobilisation : GES construction véhicules électriques > GES construction véhicules thermiques
- Sur base d’enquête pour les ayants droits
- En balance carbone pour les ayants droits



Action 14 – Télétravail

Instaurer une politique de télétravail adaptée aux besoins de tous

Face à des enjeux de mobilité de plus en plus marqués et au cœur d'une époque perturbée par le contexte pandémique, le CPAS de la Ville de Bruxelles réagit et développe une stratégie forte en matière de télétravail. L'objectif d'une telle dynamique est de renforcer l'adaptabilité professionnelle et permettre, aussi, une participation engagée et probante à l'effort environnemental.

Contribuant à une administration performante et à une organisation apprenante, **les objectifs stratégiques inhérents à la politique de télétravail** du CPAS sont les suivants :

- un meilleur équilibre entre vie privée et vie professionnelle ;
- la réduction du temps de transport et une meilleure mobilité dans la Ville ;
- une plus grande autonomie ;
- la contribution à l'amélioration de l'air à Bruxelles en évitant des déplacements motorisés.

Un règlement a été négocié conformément aux procédures officielles, en 2019. Celui-ci s'appuyait sur le règlement existant à la Ville de

Bruxelles sur base duquel le CPAS s'aligne. Plus qu'un règlement, c'est un changement culturel qui est abordé dans ce document qui a donné lieu à un Guide du Télétravail mis à disposition des travailleurs et de la hiérarchie.

L'instauration du télétravail au sein de notre administration engage également d'**autres enjeux** :

- économique, avec la mise en place d'une indemnité mensuelle à destination des télétravailleurs ;
- technologique, du fait de la nécessité de mettre à disposition du personnel du matériel informatique adapté et évolutif.

Le règlement concernant le télétravail est applicable aux membres du personnel statutaires et contractuels du CPAS de la Ville de Bruxelles. Ne sont pas concernés par le télétravail : le personnel sous contrat article 60§7 de la loi organique des CPAS et les étudiants.

Ainsi, lorsque l'employeur organise le télétravail dans un service, il n'est pas tenu de permettre à tous les membres du personnel de ce service d'y recourir. De même, lorsque le télétravail est généralisé dans un service, le membre du personnel n'est pas tenu d'y recourir.

DPT DES RESSOURCES HUMAINES / C. DUJARDIN

OS3 Organisation apprenante et bien-être
004.3 Bonheur au travail

Des mobilités décarbonées, apaisées et actives

Conditions de réussite et risques
Adaptabilité de la politique de télétravail

Atténuation: -196 T eCO₂ en 2030

Indicateurs de réalisation

Indicateurs de résultat

- Mise en place effective
- Nombre de jours télétravaillés
- Émissions de CO₂ économisées par an en fonction des résultats du Plan de Déplacement Entreprise (PDE)
- Nombre de jours télétravaillés par an x (consommation d'énergie* pour une journée télétravaillée x FE énergie – mobilité moyenne quotidienne x FE mob – équipements moyens spécifiques x FE ad hoc / durée amortissement)



5.4 Le poste biodiversité

5.4.1 Introduction

Bien que Bruxelles soit une ville avantagée en matière de maillage vert, la biodiversité reste menacée par l'urbanisation. Il est donc impératif que les acteurs du territoire se mobilisent pour contrecarrer le phénomène. Le CPAS de la Ville de Bruxelles s'engage à développer, lorsque cela est possible, une politique d'engagement en faveur de la multiplication des espèces végétales et animales.

Grâce à l'implication volontaire de partenaires privilégiés tels que la société d'insertion socio-professionnelle Ecoflore, tous les espaces verts entretenus par notre institution le sont sans l'emploi d'aucun pesticide. Une charte environnementale est ici engagée sur le terrain et la perspective se veut extensible aux projets futurs.

Bruxelles Environnement en tant que partenaire public très actif et pouvoir subsidiant a déjà permis au CPAS de la Ville de Bruxelles le développement d'un projet innovant en matière de biodiversité à la résidence Les Églantines, ces deux dernières années : installation de prairies et d'une mare, parcours didactique, potager et espèces mellifères, bacs de compost et transmission des savoirs aux habitants, aux travailleurs et aux riverains. Ce type de projet se veut pionnier de ce que nous espérons voir devenir une dynamique automatique et inhérente à chacun de nos projets à destination de nos bénéficiaires, dans l'avenir.

La question de l'aménagement du bâti neuf est également une réflexion primordiale dans cette course vers davantage de vivant en ville.

5.4.2 Les actions du poste biodiversité

Action 5 – Verdurer le patrimoine du CPAS

Toitures et façades vertes : vers une meilleure régulation naturelle des scénarios de crise climatique et davantage de biodiversité

Le CPAS de la Ville de Bruxelles encourage une plus grande extension de son maillage vert et davantage de biodiversité. Forte d'un engagement 100% sans pesticide et d'une stratégie d'expansion des espaces nature dans ses structures, **notre institution projette également :**

- le développement de l'agriculture urbaine et de l'alimentation durable en s'insérant dans des filières existantes à destination des publics cibles, notamment les publics fragilisés ;
- une valorisation des terrains dont le CPAS est propriétaire ;
- un renforcement des outils de production, transformation, distribution et récupération d'inventus ;



- le développement d'une économie sociale autour de l'objectif de verdurisation afin de limiter le phénomène d'îlot de chaleur en ville.

Dans le cadre des projets de constructions neuves mis en œuvre pour les différents plans logements menés par le CPAS, le nombre de toitures (et façades) vertes a continué d'augmenter. Cette ambition vise une absorption plus efficace des eaux pluviales et une meilleure captation de la chaleur.

En 2021, on comptait 31 toitures représentant 9.656 m² de toitures vertes sur les bâtiments du CPAS de la Ville de Bruxelles et une façade verte de 240 m².

Le défi environnemental inhérent à l'action de verdurisation des toitures offre de **multiples avantages** :

- amélioration de la qualité de l'air et réduction de la quantité de particules fines ;

- prolongation de la durée de vie des toitures et moins de renouvellement/emploi de matériaux ;
- régulation thermique et sonore (meilleure isolation en hiver et emmagasinement de la chaleur par le substrat végétal en été/confort acoustique) ;
- plus grande diversité ;
- moindre saturation du système d'égouttage car la pluie qui arrose une toiture verte est stockée dans les différentes couches, ce qui évite toute surcharge du circuit d'évacuation des eaux pluviales.

Le CPAS de la Ville de Bruxelles s'investit durablement dans un effort de rayonnement du phénomène de toitures et façades vertes, que ce soit dans ses projets de rénovation ou dans ses constructions neuves.

DPT TRAVAUX / D. CHRISTOPHE

033 Développement durable

003.2 Energie et eau

Une ville végétalisée et lieu d'accueil de la biodiversité

Conditions de réussite et risques

la problématique du coût d'entretien des façades + la problématique de quantification du CO₂

Adaptation / Atténuation: sans objet

Indicateurs de réalisation

- Surfaces de toitures vertes installées

Indicateurs de résultat

- Quantité d'eau absorbée
- CO₂ absorbé

Quantification CO₂ délicate (part de surface « verte » sur l'emprise globale du patrimoine du CPAS)

Horizons / Barème: 2021-2030

Orange, en cours



5.5 Le poste sensibilisation et formation au durable

5.5.1 Introduction

Engager le changement durable, c'est avant tout agir au niveau des mentalités. En transmettant un message fort et impliqué, notre institution diffuse auprès des différents publics une exemplarité qui se voudra porteuse de transition. La formation et la sensibilisation sont absolument essentielles en matière de développement durable, c'est une clé fondamentale qui permettra des fondations saines et pérennes à la transition durable.

En tant qu'acteur social, le CPAS de la Ville de Bruxelles doit agir en la matière à tous les niveaux :

- auprès de ses travailleurs ;
- auprès de ses bénéficiaires ;
- auprès de ses ayants droit.

C'est donc un triple engagement que le CPAS active ici : permettre aux professionnels d'être informés et guidés ainsi qu'encourager des pratiques vertueuses que ce soit à destination des personnes en insertion socioprofessionnelle ou des personnes en situation de difficulté.

Offrir les outils et les modalités du changement, c'est aussi ça la mission d'un organe public vertueux et porteur de sens. La lutte contre le changement climatique et l'impératif de durabilité sont affaire de tous et ce sont aussi des éléments majeurs du Plan Climat du CPAS de la Ville de Bruxelles.

5.5.2 Les actions du poste sensibilisation et formation au durable

Action 6 – Accompagner les bénéficiaires du CPAS dans l'Utilisation Rationnelle de l'Energie (URE)

Permettre un accompagnement en matière de bonnes pratiques énergétiques

Le CPAS de la Ville de Bruxelles est au fait de l'impératif de sensibilisation en matière de durabilité et plus spécifiquement en termes de politique énergétique. Grâce aux campagnes énergie déployées plusieurs fois par an depuis 2022 en réponse à la montée de la tension énergétique et l'augmentation drastique du coût des ressources, notre institution met un point d'honneur à prendre ce sujet à bras le corps.

Afin d'entrer en accord avec ces ambitions, il est impératif de développer un plan d'action structurel en matière de guidance énergétique. Il s'agit donc d'encourager au mieux les actions et initiatives propres au développement des bonnes pratiques énergétiques au sein des logements.

Concrètement, **cette stratégie de guidance énergétique implique :**

- la formation sensibilisatrice à l'emploi économique d'outils visant la réduction de la consommation en énergie ;
- le déploiement du matériel informatif dans le cadre du Plan Logements (le CPAS comme bailleur sensibilisateur) ;
- l'accompagnement des ayants droit dans le traitement des factures, le choix des fournisseurs, la connaissance des primes énergie, le contrôle des installations.

Cette action a pour cibles :

- les ayants droit bénéficiaires du CPAS ;
- les locataires ;
- les travailleurs.



Une attention particulière est portée aux ménages les plus en difficulté et un programme d'accompagnement de 17 familles a d'ores et déjà été développé au sein du Service Médiation de Dettes. Ce programme permet l'analyse des factures des ménages volontaires et leur guidance en matière de choix de fournisseur, lecture de compteur et usage énergétique au quotidien.

Le CPAS, confronté au défi de l'accompagnement de ces personnes rencontrant des problèmes d'énergie, a dû revoir ses priorités et a souhaité modifier son mode de fonctionnement et ses critères d'accompagnement.

Plutôt que de suivre individuellement 20 ménages auquel l'assistant social doit consacrer trop de temps (pour si peu de personnes), le CPAS a

décidé de viser un grand nombre de ménages aidés financièrement.

Pour se faire, la Cellule Energie, l'ensemble des Antennes du Département de l'action sociale réaliseront dorénavant une enquête simplifiée, c'est-à-dire une photographie énergétique d'un grand nombre de ménages aidés financièrement afin de bien comprendre leur situation.

Le Service Médiation de Dettes a également mis en place un module spécifique à la question énergétique ainsi qu'un kit énergétique à destination de toute personne bénéficiant de la formation accompagnatrice, notamment les apprenants primo-arrivants en alphabétisation et les apprenants FLE.

SERVICE MÉDIATION DE DETTES / S. JOORIS

OS3 Développement durable
003.2 Energie et eau

Transformer l'administration pour atteindre les ambitions

Conditions de réussite et risques

Moyens disponibles + suivi des familles sur le long terme

Atténuation: -2293 T eCO₂ en 2030

Indicateurs de réalisation

- Nombre de personnes sensibilisées

Indicateurs de résultat

- Consommations énergétiques évitées (gaz et électricité / nombre personnes sensibilisées * conso moyenne x 10%)

Horizons / Barème : 2020-2030

vert clair, activé



Action 10 – Sensibilisation des travailleurs du CPAS à l'Utilisation Rationnelle des ressources

Développer une stratégie de sensibilisation au durable à destination des travailleurs du CPAS

La sensibilisation constitue un enjeu majeur de la mission du CPAS en matière de Plan Climat. En

transmettant une information juste et ciblée, en impliquant les travailleurs dans la démarche de transition, le CPAS marque sa volonté franche de mettre en place une dynamique vertueuse en matière de transition écologique.

Cette action s'implique à **deux niveaux stratégiques** :

- favoriser la diffusion des actions de sensibilisation au sein de l'administration ;
- installer un cadre de sensibilisation propre à la structure CPAS et applicable à tous les usagers.

C'est une approche globale et systémique que le CPAS de la Ville de Bruxelles envisage en matière de sensibilisation. L'ambition repose sur un socle de valeurs durables (alimentation, mobilité, gestion des déchets et des ressources) ayant pour rayonnement les cercles professionnel, privé et citoyen. Cette action se veut fédératrice d'un changement de mentalité vers de bonnes pratiques au quotidien. Par bonnes pratiques, on entend ici transmettre les réflexes durables qui permettront d'assoir « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs » (citation de Mme Gro Harlem Brundtland, Première Ministre norvégienne /1987).

Au vu des objectifs repris précédemment, le CPAS de la Ville de Bruxelles agit dans le but :

de **favoriser la diffusion des actions de sensibilisation au sein de l'Administration grâce à :**

- la diffusion du message durable lors des cycles de formation Welcome Day à destination de tous les nouveaux engagés du CPAS ;
- l'aménagement de l'intranet du CPAS (développement d'un onglet Plan Climat, diffusion

des projets et des indicateurs, diffusion de défis interservices en faveur de la réduction des déchets, la mobilité douce, la santé au quotidien, la réduction des émissions, etc.).

d'installer un cadre de sensibilisation propre à la structure CPAS et applicable à tous les usagers et ce, via :

- des actions dans le cadre des semaines thématiques (mobilité, eau, alimentation durable, etc.) ;
- des campagnes de communication ciblées ;
- la promotion des initiatives circulaires développées au sein du CPAS ;
- le développement de guides et matériels didactiques de sensibilisation.

Cette action se veut transversale et applicable à **tous les niveaux du CPAS :**

- auprès des travailleurs ;
- à destination des ayants droit ;
- à destination des résidents de maisons de repos et des centres d'accueil ;
- en relation avec le socle civil citoyen (en partenariat avec des maisons de quartier par exemple).

Le Comité Plan Climat et la Cellule Communication du CPAS de la Ville de Bruxelles réfléchissent ensemble à des moyens optimisés afin de diffuser au mieux les outils et moyens pour engager, ensemble, un changement durable.

CELLULE PLAN CLIMAT / J. GUILLARD

033 Développement durable
003.4 Déchets et économie circulaire

Transformer l'administration pour atteindre les ambitions

Conditions de réussite et risques
Portage politique

Adaptation

Indicateurs de réalisation

- Nombre de personnes sensibilisées / encore présentes au CPAS

Indicateurs de résultat

- (suivi Quantité de déchets économisés par an et par service / non câblé)
- Consommations d'énergie
- (suivi Quantité d'émissions économisées par an et par service / non câblé)

CPAS : delta consommation d'électricité (gain max 30%, source BE) X FE électricité

Bénéficiaire : estimation d'un gain de 20% max par foyer (source BE) sur les consommations d'énergie X FE électricité

Pour les bénéficiaires, c'est en partie en scope du CPAS (conso usage courant), valorisable dans le cadre de la balance carbone

Horizons / Barème : 2020-2030

Orange, en cours



Action 7 – Maraîchage urbain

Développer le projet de maraîchage urbain GREENUP : économie sociale, ISP et formation au métier de maraîcher urbain

Ce projet vise à former des personnes éloignées du domaine professionnel au métier de maraîcher. Une seconde phase du projet impliquera la distribution de la production vers d'autres structures du CPAS telles que les maisons de repos et de soins ou le Resto du Cœur. Ce projet constitue une opportunité de mettre ces populations partenaires en contact avec une production saine et locale.

Cette action se structure autour de **trois objectifs majeurs** :

- la formation à un métier dans le secteur du durable ;
- une production agricole durable ;
- l'accès à une alimentation saine et durable pour un public précarisé (en accord avec la stratégie Good Food for All).

Ce projet est exemplaire dans la mesure où il participe à la fois à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique.

Dans le détail, voici les **grands axes explorés par l'action de GREENUP** :

- **la formation au métier durable de maraîcher** : trois personnes en article 60 seront recrutées et formées par une équipe de professionnels encadrants ;
- **une procédure agricole durable** : afin d'at-

teindre cet objectif, un bureau de consultance intervient afin d'établir le parcellaire et définir le plan de culture, les méthodes à appliquer, en collaboration directe avec les formateurs ;

- **un accès à une alimentation saine et durable pour un public précarisé** : les citoyens seront invités à découvrir le projet à l'occasion d'événements ponctuels (auto-cueillette, dégustations, séances de sensibilisation à l'alimentation durable). Les publics visés seront les écoles, les maisons de quartier, les maisons d'adolescents, les familles.
- **un plan stratégique pour le volet partenariat** : avec l'aide d'un prestataire externe, le CPAS développera une stratégie d'intervention la plus juste pour l'ensemble des parties concernées (Administration, associations, citoyens, etc.) et mettra en place des partenariats autour de projets mixtes d'agriculture urbaine et d'insertion socio-professionnelle.

Le lancement du projet prend corps sur l'un des terrains agricoles du CPAS de la Ville de Bruxelles qui se situe à Uccle. Conséquemment à ce premier projet, le CPAS souhaiterait mettre une ou plusieurs parcelles à destination de projets d'agriculture urbaine, associés à l'insertion socio-professionnelle, en collaboration avec d'autres partenaires.

Le projet se situe donc à l'avant-poste d'une politique d'implémentation de l'agriculture urbaine sur quelques parcelles ciblées, en partenariat ou non avec d'autres partenaires.

DPT D'ECONOMIE SOCIALE ET DURABLE / S. MOENS

033 Développement durable

003.3 Agriculture et alimentation durable

Les jeunes bruxellois, citoyens de demain, ambassadeurs et acteurs de la transition climatique

Conditions de réussite et risques

Financements pérennes

Adaptation

Indicateurs de réalisation

- Mise en place du dispositif

Indicateurs de résultat

- Nombre de personnes ayant trouvé un emploi après la formation ou ayant lancé sa propre activité

Avec le soutien de :





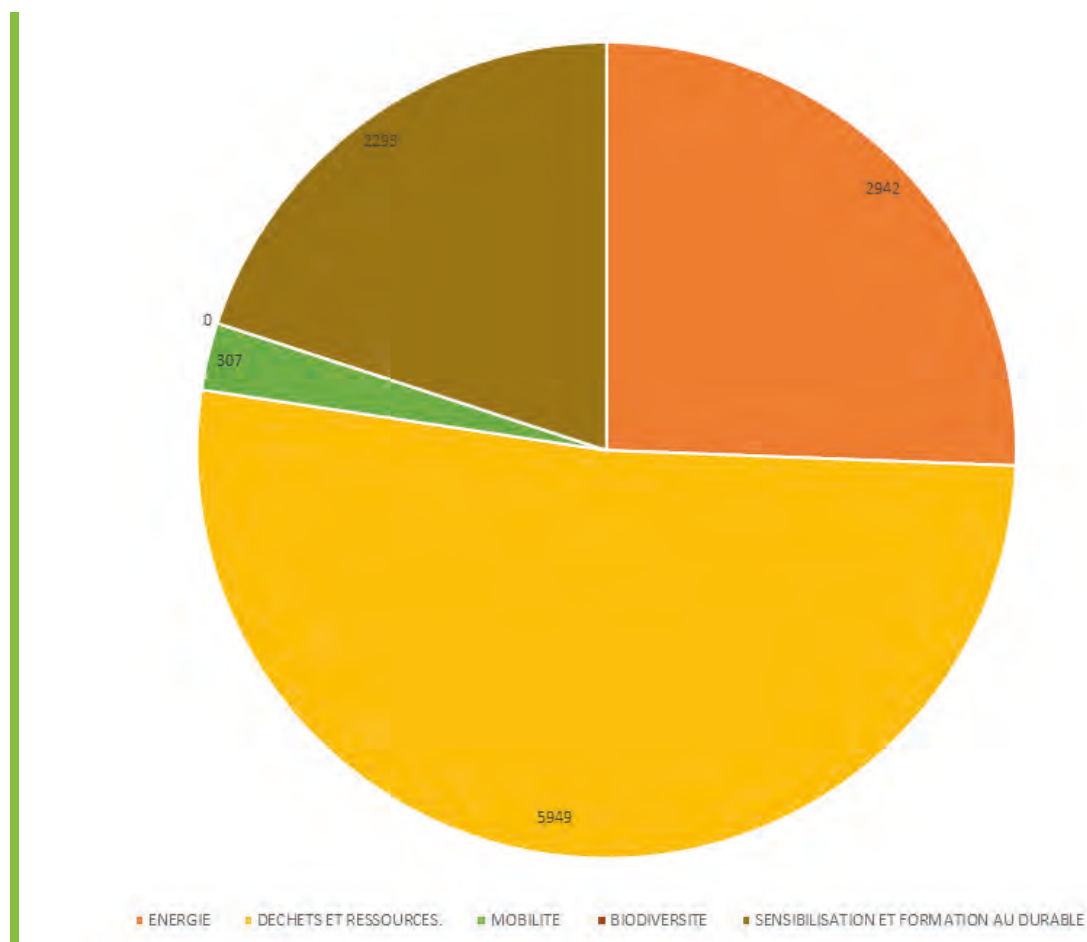


6.

NOTES DE CONCLUSION

6.1 Analyse des résultats

Total émissions GES évitées à l'horizon 2030 (en t eCO₂)



POSTE ENERGIE : 2942 t eCO₂ évitées à l'horizon 2030

L'action 1 qui vise l'objectif de sobriété énergétique du patrimoine du CPAS a déjà été amorcée à titre de projet pilote concluant pour le site de la Maison Vesale. Si la programme PLAGÉ et la stratégie Rénovation portées par la Ville sont maintenus, l'ambition d'alignement pour 2040 peut mener à un résultat exemplaire en matière d'atténuation. Afin de porter cette perspective, une stratégie de sensibilisation devra être déployée en renfort pour que les comportements s'adaptent au mieux à la perspective initiale. Pour ce qui est des résultats propres à **l'action 2** (déploiement du parc photovoltaïque), il est impératif de souligner l'absence de données en matière de production d'énergie renouvelable car les relevés sont en cours et seront à disposition en

2023. Les chiffres pourront donc être ajustés dans la version actualisée 2023-2024 du PAEDC. La stratégie de développement des communautés d'énergie portée par la région de Bruxelles constitue un enjeu majeur pour le CPAS de la Ville de Bruxelles. Le partage de l'énergie en réseau et l'obtention d'une électricité à moindre coût pour nos bâtiments publics et privés représente une opportunité économique essentielle que nous nous devons de saisir. Le développement du parc de panneaux photovoltaïques permettra, à terme, le déploiement de telles communautés et cette perspective est d'ores et déjà à l'étude. Pour ce qui est de **l'action 3** relative à la construction dans le cadre du Plan 750 logements, le projet étant en cours d'activation,

il nous est à l'heure actuelle impossible de projeter des chiffres d'atténuation concrets. Cette analyse pourra être posée lorsque le chantier sera achevé et que nous pourrions projeter les bénéfices d'atténuation à prévoir. Notons également qu'un tel projet de grande envergure se veut irrémédiablement émetteur car nécessite une

mobilisation énergétique et l'emploi de matériaux à l'empreinte carbone indéniable. C'est pourquoi cette action fait état d'émissions additionnelles. Inclure une analyse « cycle de vie » permettrait de chiffrer les émissions évitées grâce au choix pertinent de matériaux (ex : privilégier le bois et bannir le béton).

POSTE DECHETS ET RESSOURCES : 5949 t eCO₂ évitées à l'horizon 2030

Ce poste est certainement le plus dense de tous les pôles de référence du CPAS de la Ville de Bruxelles en matière d'actions inhérentes. Pour cette raison, les résultats d'atténuation sont les plus élevés. Qui plus est, le périmètre de référence pour ce poste se veut très élargi car propre à la fois aux activités de l'administration et à leurs répercussions sur son territoire. Bien que moindres en termes de résultats/émissions, les actions relatives à Cyclup electro, à l'Usine du linge, aux achats durables et la dématérialisation/réduction des déchets papier du SIM, ces chiffres ne doivent pas être pris à la légère car extrêmement prometteurs d'un phénomène de hausse qui se verra encouragé par une politique en interne valorisatrice des efforts et porteuse d'engagement à long terme. De plus, plusieurs de ces actions ont été activées depuis peu et nécessitent un temps de recul plus long pour pouvoir projeter des résultats plus conséquents. Les chiffres ainsi révélés sont des projections qui, nous l'espérons, seront revues à la hausse d'année en année. Pour ce qui est de l'action propre à la récupération d'inventus (DREAM), les résultats sont conséquents car il s'agit d'un projet bien

implanté depuis 2017 et efficient car quotidien et malheureusement sujet à une conjoncture de paupérisation croissante. Mettons un accent particulier sur l'action 4 (offre de repas en MR/S) qui repose sur le partenariat avec Les Cuisines Bruxelloises (LBC) et dont l'affiliation de fait nécessitera un impératif de discussion sur le sujet de la transition durable/Good Food telle que portée par le territoire de la Région Bruxelles-Capitale. En effet, envisager une transition vertueuse dans nos structures d'accueil ne pourra être concrète que si tous les niveaux de la filière sont alignés sur un même axe d'intervention durable. Il sera donc essentiel d'activer une discussion avec notre partenaire LBC pour envisager, ensemble, une optimisation en matière d'offre de repas optimisée, sans pour autant oublier les besoins de confort de vie relatifs au public-cible. Afin de préciser ce propos, notons que l'atténuation pourrait être accrue en substituant les menus végétariens ou viande blanche aux repas carnés rouges mais qu'il ne faut pas oublier la notion de plaisir de bouche qu'on ne peut ôter aux habitants des résidences. Ce type de réflexion pourra constituer un point de discussion avec notre partenaire.

POSTE MOBILITE : 307 t eCO₂ évitées à l'horizon 2030

Le poste mobilité est bien activé car les stratégies inhérentes (optimisation et réduction de la flotte de véhicules, promotion de la mobilité douce et durable et télétravail) sont déjà en place au sein de l'Administration. Les résultats apparaissent moindres mais sont importants et le seront d'autant plus après l'horizon 2030 car l'électrification de la flotte sera totale d'ici à 2035, en raison de l'obligation légale fixée en RBC à cette échéance. Le télétravail constitue également un phénomène bien implanté et dont la politique se veut

en perpétuel mouvement et porteuse de possibilités nouvelles. Les réalités de terrain et les répercussions dans le cadre privé du personnel devront également représenter un impératif à maintenir que ce soit en matière de confort et qualité de vie au travail ou bien en termes d'émissions hors territoire (balance carbone).



POSTE BIODIVERSITÉ : sans objet

Le poste biodiversité ne reprend qu'une seule action dont l'activation n'est que sommaire pour ce qui est des façades vertes (seule une structure à l'état de test et non concluante en matière de balance bénéfiques/coûts et entretien). Pour ce qui est des toitures vertes, des résultats plus probants pourront être quantifiés dans les années à venir bien qu'une telle action soit complexe à projeter en matière d'atténuation car fort relative aux modalités d'intervention (épaisseur des substrats, sélection des matériaux, conjoncture

de cadre référent au sein du réseau de maillage vert...) Au sein de ce poste, plusieurs projets subsidiés en maisons de repos et de soins pourront être ajoutés dès l'année 2023-2024 pour compléter le poste biodiversité. Notre institution a l'ambition forte d'implanter la biodiversité dans son réseau. Plusieurs années seront nécessaires pour mesurer et projeter des résultats concrets mais notons que l'adaptation prône davantage que l'atténuation lorsqu'il s'agit de biodiversité.

POSTE SENSIBILISATION ET FORMATION AU DURABLE : 2293 t eCO₂ évitées à l'horizon 2030

Les résultats propres au poste sensibilisation sont surprenants car porteurs d'une réalité forte : en agissant sur les mentalités et les comportements, en instillant des pratiques quotidiennes plus vertueuses et plus sobres, c'est près de 20% de réduction d'émissions que l'on obtient dans le secteur professionnel (30% en moyenne pour la sphère privée). C'est pourquoi la sensibilisation constitue un fait majeur qui doit être considéré et porté par le CPAS afin d'activer davantage de leviers porteurs de changement vertueux. Les chiffres que nous avons pu employer sont ceux relatifs à l'intervention sur le public bénéficiaire de l'action sociale et nous espérons pouvoir compléter ce spectre avec les données propres à l'intervention, dans la cohorte de travailleurs,

dès que les actions concrètes auront pu être activées et monitorées. Plusieurs thématiques d'intervention sont mises à l'honneur tout au long de l'année et permettront une vision plus chiffrable de la situation de terrain et de ses répercussions. **L'action 7** propre au projet d'Insertion Socio-Professionnelle (ISP) de maraîchage urbain est en cours de développement et n'est pas porteuse de résultat d'atténuation, davantage inhérente au principe d'adaptation (et de biodiversité) mais surtout pertinente en termes de transmission de savoir et propre à ce qui constitue un métier d'avenir durable. Cette action se veut donc surtout bénéfique en termes d'action sociale, en accord avec le spectre environnemental.

6.2 Recommandations

Plusieurs points d'attention sont à considérer en matière de Plan d'Action (recommandations four-

nies par le bureau d'études externe CO2 logic) :

Le périmètre

Le travail préliminaire a identifié le besoin d'étendre le périmètre pour mieux situer les réductions de GES. Il apparaît nécessaire de conforter ces calculs et de développer des actions ad-

hoc pour avoir une ambition du CPAS sur l'ensemble de son action de compétence.

L'amélioration de la qualité du diagnostic

Le périmètre a été étendu et devrait être conforté (cf. précédente recommandation). Deux postes du périmètre méritent également une attention particulière pour les prochaines mises à jour :

Energie

Les consommations d'énergie de deux bâtiments (administration générale rue Haute et rue de l'Abricotier) n'ont pas été prises en considération. Comme ces bâtiments représentent 9,5% des surfaces considérées, cela introduit une erreur du même ordre de grandeur.

Pour la prochaine mise à jour, il serait pertinent de récupérer ces consommations ou d'en faire une estimation (sur base de la moyenne de patrimoine

du CPAS de la Ville de Bruxelles ou de la Région de Bruxelles-Capitale).

Nourriture

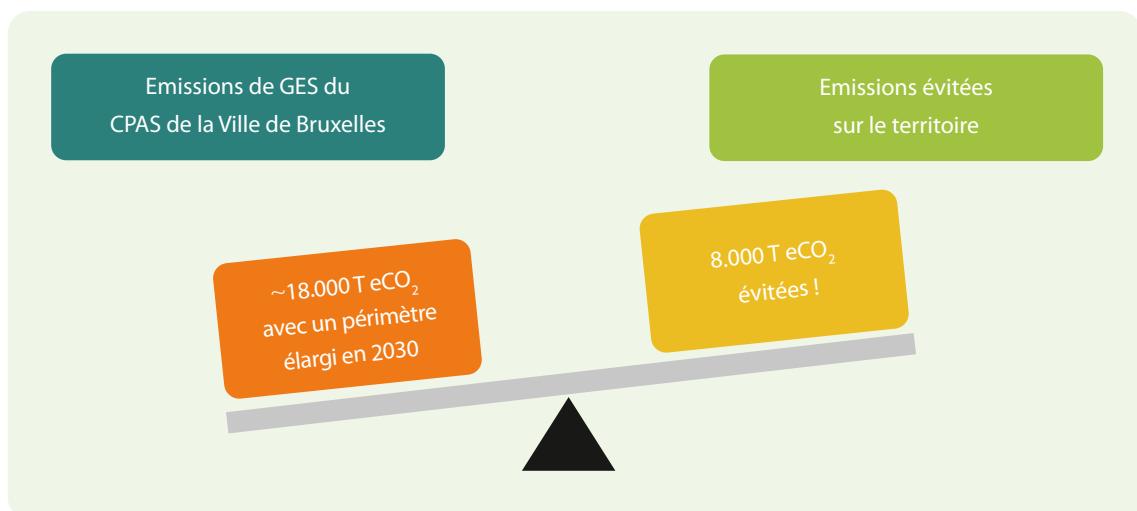
Les émissions de GES des repas auprès des Cuisines Bruxelloises sont évaluées avec un ratio monétaire. Une évaluation a été menée sur les repas proposés sur une semaine, en extrapolant sur une année, les émissions de GES obtenus sont très proches du calcul initial.

Si l'évaluation des émissions de GES de ce poste est robuste, il sera tout de même pertinent à l'avenir d'évaluer ce poste à partir de flux physique afin de mieux le comprendre et d'identifier efficacement des pistes d'amélioration.

La balance carbone

La balance carbone permet de mettre en avant les « bénéfiques » GES au-delà du CPAS de la Ville de Bruxelles. A son échelle, ce n'est pas du tout négligeable, au contraire. Il serait pertinent de sonder l'ensemble des projets internes pour en identifier

d'autres générateurs de balance carbone mais aussi d'en envisager de nouveaux sous cet angle. De plus, il serait pertinent d'analyser plus en détails les dispositifs des actions qui agissent sur le territoire élargi du CPAS de la Ville de Bruxelles.



Contribution à la balance carbone :

- Action 6 : ~2.293 tonnes équivalent CO₂ ;
- Action 8 : ~5.753 tonnes équivalent CO₂ ;
- Action 11 : ~49 tonnes équivalent CO₂.



La mise à jour / le suivi des indicateurs

Les actions pourront être suivies par des indicateurs de suivi (c'est-à-dire l'avancement) et de résultats (tangiblement ce qui évolue). Ce suivi régulier est indispensable pour le pilotage du Plan Climat du CPAS de la Ville de Bruxelles.

Le Comité Plan Climat s'est mis comme objectif de se réunir chaque trimestre afin d'étudier l'avancée des projets et actions propres au PAEDC et d'encourager une évolution constante en matière d'indicateurs. La Cellule Plan Climat se veut un acteur d'accompagnement transversal au sein du CPAS

de la Ville de Bruxelles. Cette dimension implique une vision chiffrée et quantifiable au même titre qu'une estimation des réalités de terrain en temps réel.

Le tableau ci-dessous reprend les données de calcul qui pourront être utilisées comme base au fur et à mesure des évaluations, d'année en année en référence. Ces données seront bien sûr complétées en accord avec les évolutions de terrain propres à la stratégie du Plan d'Action.

Domicile-travail	CPAS	Transport en commun	5.237.940	4.329.080	2.871.601	km
Domicile-travail	CPAS	Train	9.398.483	7.767.707	5.439.100	km
Domicile-travail	CPAS	Vélo / Pieds	317.543	262.445	237.363	km
Domicile-travail	CPAS	Voiture	2.530.069	2.091.064	3.673.461	km
Domicile-travail	CPAS	Covoiturage	115.763	95.676	151.517	km
Domicile-travail	CPAS	2 roues	113.190	93.550	89.788	km
Véhicule de la ville	CPAS	Essence / Diesel	1.140.065	942.247	902.422	km
Gaz naturel	CPAS	Consommation énergétique des bâtiments CPAS	29.908.024	29.188.324	21.840.220	kWh
Electricité	CPAS	Consommation énergétique des bâtiments CPAS	6.309.298	7.497.364	4.988.637	kWh
Gaz naturel 'normalisé'	CPAS		31.097.317	36.740.883	23.319.883	
Déplacement professionnel	CPAS	Transport en commun	3.364	2.781		km
Déplacement professionnel	CPAS	Avion			9.573	km
Consommable	CPAS	Consommable et accessoire informatique	60.874	50.311	25.212	Euros
Nourriture	CPAS	Repas auprès des cuisines bruxelloises	5.647.196	4.667.323	4.359.339	Euros
Nourriture	CPAS	Repas hors cuisines bruxelloises			22.004	Euros
Papier	CPAS	Quantité de papier	122.437	101.193	56.354	Euros
	CPAS	Déchets			461	Tonne

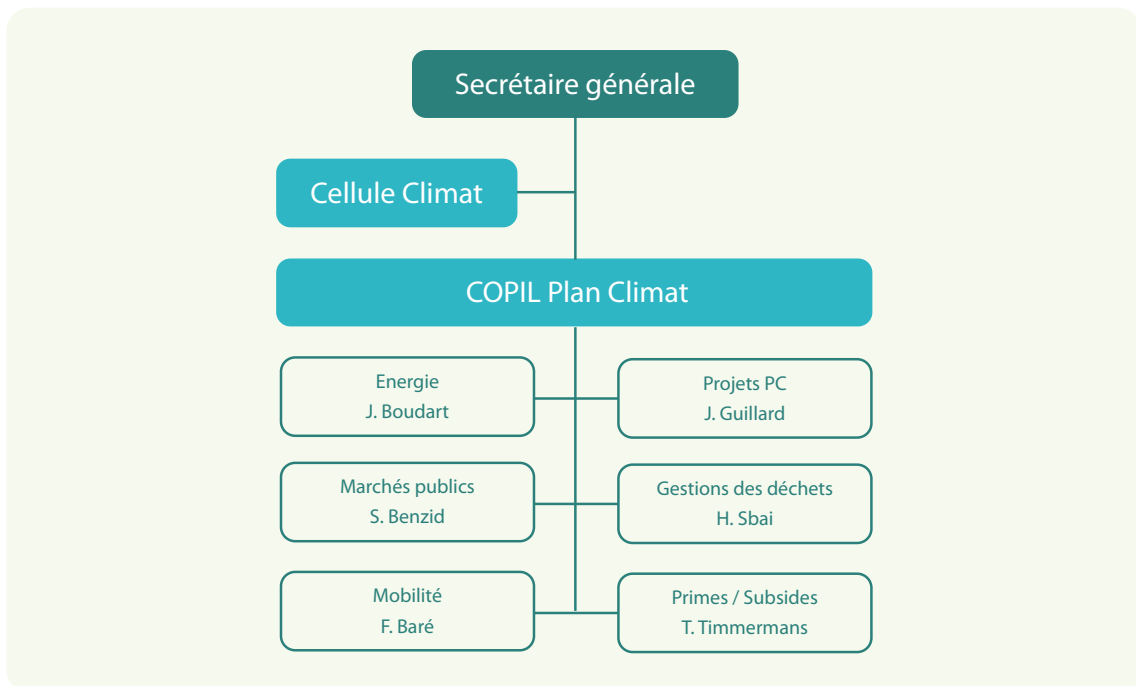
Notons que les indicateurs repris dans le PAEDC ont été sélectionnés selon le prisme opérationnel du développement durable propre à la méthode bilan carbone. Nous n'excluons pas pour autant d'autres indicateurs pertinents qui seront maintenus pour analyser l'impact des projets selon d'autres visions (sociale, économique, de qualité de vie...).

Les grands objectifs de Développement Durable développés par l'ONU nous permettront également un emploi adaptatif des indicateurs réferents, repris dans le cadre de la roue du Développement Durable que nous avons présentée en introduction.

6.3 Note sur la gouvernance et les facteurs de risque

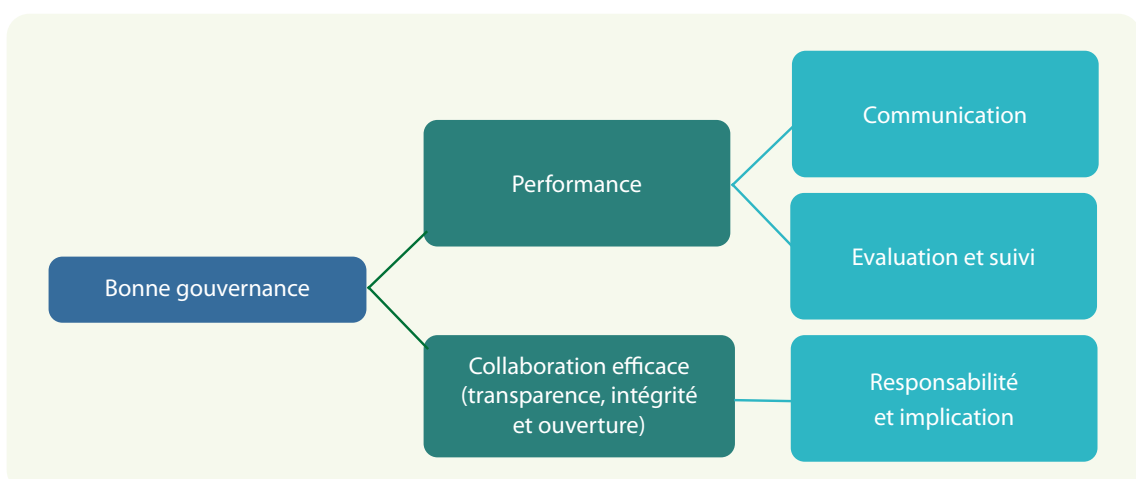
Notion-clé lorsqu'on se réfère à l'intervention à portée collective, la gouvernance doit faire l'objet d'une attention particulière ici. L'organigramme repris ci-dessous expose les membres du Comité Plan Climat en tant que Comité de pilotage incident. Toutefois, il est important de mettre en lumière le

rôle crucial d'une collaboration participative active entre la Cellule Plan Climat et les porteurs de projets, les pouvoirs subsidiant et les potentiels partenaires externes qui pourraient intervenir dans les processus propres au bon développement des actions.



Cet organigramme est voué à évolution en vertu des remaniements et restructurations potentiels du CPAS de la Ville de Bruxelles. Le Comité Plan Climat est sujet à élargissement et vise notamment l'intégration prochaine de représentants de l'action sociale, du DESM et de l'Economie Sociale et Durable. Au même titre que tout le contenu du

Plan d'Action Energie Durable et Climat (PAEDC), l'organisation gouvernante s'impose un critère de flexibilité et se veut sujette à transformation. Il sera toutefois absolument impératif de maintenir un pouvoir collégial renforcé et non sujet à fluctuation et à déstabilisation.



La bonne gouvernance devra également agir en termes de portage politique et incitera une implication forte à plusieurs niveaux : Administration, Cabinet, acteurs du territoire, gouvernance citoyenne (à échelle projet). Le Comité Plan Climat en accord avec la Cellule Transfo pourra envisager d'engager une stratégie de formation des Directeurs Généraux afin que la vision de durabilité se distille au mieux dans tous les départements et services.

Comme exposé pour chaque action inhérente à notre Plan d'Action, il y a **une série de facteurs de risques et de réussite à considérer** pour la bonne mise en œuvre du projet global. Parmi les plus généraux, sont repris :

- Le besoin d'indicateurs et d'objectifs annuels clairs ;
- Le déploiement d'un plan d'action par projet avec une division optimisée des tâches entre porteurs de projets, membres du groupe de travail, incidence de la Cellule Plan Climat ;
- Une évaluation régulière des projets et la mise

en place d'un canevas d'intervention adapté à chaque réalité de terrain.

Afin de mener à bien la mission, **plusieurs points cruciaux** doivent être maintenus :

- Un mandat clair de réduction des émissions de CO₂ ;
- L'anticipation et l'intégration des objectifs sociaux intrinsèquement liés à l'urgence climatique ;
- La consultation de la Cellule Plan Climat en matière d'avis de durabilité ;
- La formation des agents ;
- La transversalité absolue de l'action climat dans toute l'institution.

La dimension de réussite du Plan d'Action Energie Durable et Climat (PAEDC) repose sur la cohérence que l'on accordera à la question environnementale. La problématique climatique est telle qu'elle engage un positionnement ferme et déterminé, des mesures coups de poing et un changement pérenne.

6.4 Projection budgétaire 2023 du PAEDC

La majeure partie du budget dédié au Plan d'Action est attribué aux projets Energie. Voici le par-

tage des dépenses prévues pour 2023.

COMPOSANTE	B2023	TSubsides	TEmprunt	TFds propres
Rénovation des façades rue Haute	3.917.200 €	1.808.300	0 €	2.108.900 €
Amélioration des performances énergétiques dans les bâtiments de l'AG	1.500.000 €	400.000 €	0 €	1.100.000 €
Plan climat - Bockstael 88-114 volet HVAC	620.000 €	450.000 €	0 €	170.000 €
Patrimoine privé - Travaux énergétiques	500.000 €	0 €	0 €	500.000 €
Plan climat - mesures quickwin Antennes Sociales	250.000 €	0 €	0 €	250.000 €
Administration générale / Archives - Aménagement de la cour - Travaux d'étanchéité	250.000 €	0 €	0 €	250.000 €
Maison Heysel - Installation de régulation de la production de l'eau chaude sanitaire	224.800 €	224.800 €	0 €	0 €
Plan climat - Pose de panneaux photovoltaïques AG	220.000 €	220.000 €	0 €	0 €
Projet GREENUP (maraîchage) - travaux et installation de panneaux	291.200 €	63.000 €	0 €	228.200 €
Maison Vesale - Placement de stores extérieurs complémentaires	150.000 €	0 €	150.000 €	0 €
MR Ursulines - Pose de panneaux solaires	150.000 €	0 €	0 €	150.000 €
Plan climat - panneaux photovoltaïques AS Wimpelberg	72.600 €	72.600 €	0 €	0 €
Maison Vesale - Placement de panneaux solaires en toiture	65.000 €	0 €	650.000 €	0 €
Installations de parcs photovoltaïques sur divers sites (antennes)	63.000 €	0 €	0 €	63.000 €
Plan climat - panneaux photovoltaïques sur le site de Bockstael 88-114	60.000 €	0 €	0 €	60.000 €
Département Economie sociale et durable - projet mobilité douce	35.700 €	28.500 €	7.200 €	0 €
Projet action climat (Maison Heysel)	18.900 €	6.000 €	0 €	12.900 €
Projet action climat (Aux Ursulines)	8.300 €	1.700 €	0 €	6.600 €
Antenne Stéphanie - Placement de stores extérieurs	4.000 €	0 €	0 €	4.000 €
Administration Générale - Département Informatique Travaux d'isolation de tuyaux de chauffage	3.000 €	0 €	0 €	3.000 €
Administration Générale - Isolation thermique du dernier mur du fond	2.000 €	0 €	0 €	2.000 €
Total général	8.405.700 €	3.274.900 €	222.200 €	4.908.600 €

Deux **articles budgétaires supplémentaires** sont à prévoir :

- 20000 € dédiés aux actions de sensibilisation et de consultance externe ;
- 15000 € consacrés aux actions thématiques du Plan Climat.

L'efficacité du Plan d'Action Energie Durable et Climat (PAEDC) repose également sur une politique budgétaire juste et équilibrée et une vision d'investissement impliquant une communica-

tion de proximité entre les Finances et la Cellule Plan Climat.

Une consultation régulière doit être engagée à ce niveau et notamment en relation directe et continue avec les différents départements relais du Plan Climat.

Une part importante des investissements dépend aussi des subsides pouvant être obtenus chaque année. Bruxelles Environnement, en tant que par-



tenaire subsidiant privilégié de la Cellule Plan Climat du CPAS de la Ville de Bruxelles, est sollicité chaque année dans le cadre de l'Action Climat.

L'année 2023 voit l'activation de **quatre projets subsidiés par Bruxelles Environnement** :

Le financement d'un logiciel de gestion de flotte.

Ce subside permet l'activation d'une stratégie d'optimisation des déplacements de nos véhi-

cules et implique la mise en place de mesures d'éco-conduite et de préparation à l'électrification.

Deux projets biodiversité en maison de repos et de soins.

La mise en place d'aménagements extérieurs en faveur d'une meilleure biodiversité aux résidences Heysel et Ursulines et l'activation de partenariats intergénérationnels de proximité (défi nature

avec les écoles de quartier, collaboration avec les structures inhérentes comme les crèches/familles, associations de quartier...).

Un projet CYCLUP de recyclerie sportive

Ce subside intervient pour développer une structure de récupération et de reconditionnement de produits liés au domaine du sport et la mise sur le marché à prix démocratique. Il s'agit d'un projet d'insertion socioprofessionnelle.

D'autres partenaires subsidiant peuvent être sollicités en fonction des besoins et des thématiques d'intervention

D'autres partenaires subsidiant peuvent être sollicités en fonction des besoins et des thématiques d'intervention.

6.5 Conclusion générale

Les conclusions et réflexions avancées dans le Plan d'Action Energie Durable et Climat (PAEDC) représentent un tremplin à une évaluation positive et continue. La mission de la Cellule Plan Climat, du Comité Plan Climat et de l'Administration en général repose sur des prérogatives collectives mais nécessite une implication forte en interne.

Pour la bonne suite des ambitions, il sera absolument essentiel que l'implication s'incarne à tous les niveaux du CPAS de la Ville de Bruxelles, que chaque cellule et département, à terme, fasse sien la mission de transition durable.

Les résultats tels qu'énoncés se veulent prometteurs mais il y a encore à développer le canevas d'optimisation pour atteindre les objectifs posés par la Région, le fédéral, l'Union Européenne. En-

semble, tous unis et tous impliqués, nous pouvons écrire un chapitre incident et agir de manière exemplaire, en faveur du secteur public et en accord avec les valeurs de citoyenneté et d'action sociale qui nous sont si chères.

Voici donc le premier chapitre ouvert. Les ambitions sont grandes mais le pouvoir collectif, fort et voilà bien une notion propre à notre institution. Chaque année, nous renforcerons sur le terrain les actions concrètes et probantes en matière d'exemplarité environnementale. Chaque année, nous compléterons le PAEDC afin de diffuser en toute transparence les résultats et les recommandations qui nous permettront de respecter les engagements de taille qui ont été pris.

Tous ensemble pour le Climat

